

## **ANNEXE I**

# **DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES SPECIFIQUES AUX ENTREPRISES DE PRESTATION DE SERVICES TECHNIQUES CINEMA, AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA**

## **Article 1 – Champ d'application**

---

La présente annexe complète les dispositions prévues par la convention collective, pour le secteur des entreprises de prestation de services techniques Cinéma, Audiovisuel et Multimédia. Son champ d'application géographique est identique à celui de la Convention collective. Son champ d'application professionnel couvre les entreprises exerçant à titre principal l'activité de prestation de services techniques Cinéma, Audiovisuel et Multimédia telle que définie au A de l'article 1.1.1 de la Convention collective, pour l'ensemble de leurs salariés.

## **Article 2 – Grilles de classification et salaires minimaux sectoriels**

### **2.1 – Articulation des grilles de classification**

---

Les entreprises de prestation de services techniques Cinéma, Audiovisuel et Multimédia appliquent :

- 1° La grille établie à l'article 7.2 de la Convention collective pour les fonctions permanentes communes aux différents secteurs constituant la branche ;
- 2° La grille de fonctions spécifiques au secteur de la prestation de service technique Cinéma, Audiovisuel et Multimédia établie à l'articles 2.2 de la présente annexe ;
- 3° Les accords spécifiques au doublage énoncés à l'article 6 de la présente annexe ;
- 4° L'accord du 21 février 2008 portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux laboratoires cinématographiques évoqué à l'article 7 de la présente annexe.

### **2.2 – Grille des fonctions spécifiques Cinéma, Audiovisuel et Multimédia**

La rémunération minimale des salariés employés selon les modalités contractuelles de droit commun est exprimée sur une base mensuelle brute pour un temps plein.

La rémunération mensuelle brute d'un salarié justifiant de 3 années de présence cumulées dans l'entreprise et le même poste ne peut être inférieure au salaire minimum mensuel brut de base applicable au niveau auquel est rattaché le salarié majoré de 3%. Cette majoration est portée à 8% après 8 années de présence continue dans l'entreprise et le même poste. Pour la mise en œuvre du présent alinéa, il est tenu compte, le cas échéant, des périodes de présence dans l'entreprise et le même poste dans le cadre de contrats antérieurs.

Certaines fonctions référencées au sein de la présente grille peuvent faire l'objet d'une embauche soit selon les modalités contractuelles de droit commun, soit sous CDD d'usage conformément aux règles prévues à l'article 4.3 de la Convention collective.

Pour tenir compte de la situation des salariés employés en CDD d'usage, lesquels sont généralement d'une durée inférieure à 1 mois et ne donnent pas lieu à versement d'une indemnité en fin de contrat, il est convenu de fixer des salaires minimaux distincts, exprimés sur une base horaire, spécifiquement applicables à cette catégorie de salariés incluant une majoration tenant compte de l'absence de sécurité d'emploi.

Les fonctions entrant dans le champ d'application des règles dérogatoires définies à l'article 5.5 de la Convention collective en matière de durée du travail font l'objet d'une mention spécifique.

Fonction		Définition	Recours possible au CDDU	Recours possible art. 5.5	Niveau	Salaires minimum (exprimé en euros brut)	
Masculin	Féminin					Hors CDDU (par mois)	En CDDU (par heure)
<b>ENTRETIEN</b>							
Chef de service entretien, agencement et installation	Cheffe de service entretien, agencement et installation	Est responsable de l'exécution des travaux d'installation et d'entretien auxquels il/elle peut prendre part. Encadre le personnel dédié à son exécution			7	2 712 €	Non applicable
Technicien d'entretien	Technicienne d'entretien	Exécute des travaux d'entretien général dans le ou les domaines de compétence qui sont les siens			3	2 007 €	Non applicable
Ouvrier spécialisé (Fonctions associées : Mécanicien, Chauffagiste, Plombier, Electricien, Menuisier, Serrurier)	Ouvrière spécialisée (Fonctions associées : Mécanicienne, Chauffagiste, Plombière, Electricienne, Menuisière, Serrurière)	Entretien et exécute des ouvrages dans son domaine spécialisé, sous la direction du chef de service entretien			3	2 007 €	Non applicable
Employé d'entretien	Employée d'entretien	Effectue les travaux courants de nettoyage et/ou d'entretien			1	1 801 €	Non applicable

<b>TRANSPORT</b>							
Chauffeur poids-lourd	Chauffeuse poids-lourd	Assure la conduite de moyens lourds et super-lourds mis à sa disposition dont il/elle est responsable de l'entretien			3	2 007 €	Non applicable
Chauffeur	Chauffeuse	Assure le déplacement de matériel et de personnes et est responsable de la conduite et de l'entretien du véhicule mis à sa disposition. Gère sa tournée de livraison de façon autonome			2	1 851 €	Non applicable
Coursier	Coursière	Assure la livraison des marchandises et des biens qui lui sont confiés. Veille à l'entretien et est responsable du véhicule mis à sa disposition			1	1 801 €	Non applicable

<b>STOCK</b>							
Responsable des stocks	Responsable des stocks	Gère les stocks de l'entreprise en collaboration avec les services concernés. Peut encadrer des magasiniers et/ou des gestionnaires de stock			7	2 659 €	Non applicable
Gestionnaire des stocks	Gestionnaire des stocks	Réceptionne, entretient, vérifie et assure le stockage des marchandises et/ou des matériels ou films. Tient à jour le fichier d'entrées et sorties, assure les mises à disposition. Gère les stocks et assure les inventaires. Exécute tous les mouvements de stocks demandés par les différents services en lien avec les magasiniers			3	2 007 €	Non applicable
Magasinier cariste	Magasinière cariste	Utilisant des moyens de manutention nécessitant des habilitations, il/elle réceptionne, entretient et vérifie le bon état apparent des marchandises, matériels et/ou films. En assure le rangement et les mises à disposition à l'aide des moyens réglementaires			2	1 851 €	Non applicable
Magasinier (Fonctions associées : Manutentionnaire, Préparateur)	Magasinière (Fonctions associées : Manutentionnaire, Préparatrice)	Réceptionne, entretient et vérifie le bon état apparent des marchandises, matériels et/ou films. En assure le rangement et les mises à disposition à l'aide des moyens réglementaires			1	1 801 €	Non applicable

<b>LOGISTIQUE</b>							
Responsable logistique	Responsable logistique	Supervise la logistique de l'entreprise en lien avec les services concernés. Peut encadrer, le cas échéant, des magasiniers ou des logisticiens et assurer des missions de responsable de service			7	2 712 €	Non applicable
Chargé de logistique	Chargée de logistique	Recense les moyens nécessaires et planifie la mise à disposition par tous supports logistiques à partir des moyens disponibles et commande le cas échéant les moyens manquants			5	2 420 €	Non applicable
Logisticien	Logisticienne	Prépare et organise les activités logistiques en lien avec les autres services et avec l'aide des agents logistiques			3	2 007 €	Non applicable
Agent de logistique (Fonction associée : Réceptionnaire)	Agente de logistique (Fonction associée : Réceptionnaire)	Contrôle l'expédition, le transport et la réception des marchandises, matériels ou films. Tient à jour les registres correspondants			2	1 851 €	Non applicable

### MAINTENANCE

Responsable d'atelier de maintenance	Responsable d'atelier de maintenance	Gère les maintenances de l'entreprise avec les services concernés et encadre les assistants, employés et techniciens d'atelier			7	2 712 €	Non applicable
Technicien d'atelier de maintenance	Technicienne d'atelier de maintenance	Entretien, répare et vérifie tous matériels et équipements. Assure le cas échéant la fabrication d'éléments. Exécute les maintenances demandées par les différents services avec l'aide des assistants et employés de maintenance			4	2 222 €	Non applicable
Employé d'atelier de maintenance	Employée d'atelier de maintenance	Vérifie et entretient tous matériels et équipements. Assure le cas échéant l'assemblage d'éléments. Exécute les maintenances demandées en collaboration avec les assistants			2	1 851 €	Non applicable
Assistant d'atelier de maintenance	Assistante d'atelier de maintenance	Vérifie tous matériels et équipements. Assure le cas échéant l'assemblage d'éléments simples			1	1 801 €	Non applicable

### QUALITÉ

Contrôleur qualité	Contrôleuse qualité	Est responsable de la qualité et de la conformité des services et des produits commercialisés. Dans cette perspective, travaille à la définition et/ou à l'optimisation des processus de travail. Analyse les sources de défaillances en vue de les corriger			4	2 222 €	Non applicable
--------------------	---------------------	--	--	--	---	---------	----------------

### CADRES TECHNICO-ARTISTIQUES

Responsable service technique <i>(Domaines associés : Son, image, vidéo, lumière, décoration, machinerie, HF, duplication, laboratoire, etc.)</i>	Responsable service technique <i>(Domaines associés : Son, image, vidéo, lumière, décoration, machinerie, HF, duplication, laboratoire, etc.)</i>	Assure la gestion globale des moyens techniques et des ressources humaines du domaine dont il/elle a la charge. Préconise et valide les dispositifs techniques mis en œuvre et peut prendre directement part à l'exploitation			8	2 937 €	Non applicable
Directeur artistique	Directrice artistique	Imagine et coordonne les opérations de conception et de design d'une prestation			7	2 712 €	Non applicable
Concepteur technique	Conceptrice technique	Conçoit le design d'une prestation et peut participer à l'exploitation			6	2 535 €	Non applicable

### SON

Ingénieur du son	Ingénieur du son	Assure pour tout programme la préparation, la mise en œuvre et l'exploitation des moyens techniques et artistiques nécessaires à la prise et au traitement du son et à sa transmission. Est capable de mixer le son de tout programme et d'assurer tout report nécessaire. Met en œuvre des compétences en acoustique et musique. Peut encadrer une équipe	X	X	7	2 712 €	34,1 €
Chef opérateur du son	Cheffe opératrice du son	Assure pour tout programme la préparation, la mise en œuvre et l'exploitation des moyens techniques et artistiques nécessaires à la prise et au traitement du son et à sa transmission. Est capable de mixer le son de tout programme et d'assurer tout report nécessaire. Peut encadrer une équipe	X	X	6	2 535 €	29,8 €
Opérateur du son	Opératrice du son	Réalise des opérations simples de préparation, de prise, de montage et du traitement du son. Assiste l'ingénieur du son ou le chef opérateur du son dans l'installation et la mise en œuvre du dispositif technique	X	X	3	2 007 €	23,79 €
Créateur d'effets sonores	Créatrice d'effets sonores	Organise l'expédition, le transport et la réception des matériels et assure le suivi des documents adéquats	X		3	2 007 €	18 €
Technicien rénovation son	Technicienne rénovation son	Effectue la mise en place des réseaux filaires, optiques et numériques, et s'assure de leur bon fonctionnement			3	2 007 €	Non applicable
Assistant son	Assistante son	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation des moyens techniques du son. Peut également effectuer divers travaux de transfert sur tout support. Assure l'entretien courant du matériel dont il a la charge	X	X	2	1 851 €	16,78 €

### IMAGE

<b>Chef opérateur de prises de vues AV</b>	<b>Cheffe opératrice de prises de vues AV</b>	Responsable de la qualité technique et artistique de l'image suivant, le cas échéant, les directives du responsable (réalisateur). Détermine, en accord avec le responsable de production et dans le cadre d'un budget, les moyens matériels, techniques et humains nécessaires pour créer l'ambiance voulue. Dirige le travail des équipes lumière et image et peut être amené à suivre la conformation ou le transfert éventuel sur le support de diffusion	X	X	9	3 163 €	47,46 €
<b>Opérateur de prises de vues AV</b>	<b>Opératrice de prises de vues AV</b>	Assure dans un programme l'enregistrement et le cadrage des images suivant, le cas échéant, les directives d'un responsable (journaliste, réalisateur ou metteur en image). Dans les cas simples, choisit et met en œuvre l'éclairage nécessaire	X	X	7	2 712 €	26,8 €
<b>Cadreur AV</b>	<b>Cadreuse AV</b>	Effectue les prises de vues selon les consignes du réalisateur ou d'un metteur en image (réseau d'ordres). Participe à l'installation du dispositif technique et configure sa caméra	X	X	6	2 535 €	23,56 €
<b>Assistant de tournage</b>	<b>Assistante de tournage</b>	Assiste le personnel d'exploitation à l'installation de tout matériel image, son et lumière dans le cadre de prestation faisant intervenir des moyens légers. Peut assurer l'entretien courant des matériels exploités	X		2	1 851 €	15,47 €

### PLATEAUX

<b>Chef de plateau AV</b>	<b>Cheffe de plateau AV</b>	Assure la mise en œuvre des moyens techniques des plateaux et coordonne les personnels nécessaires à leur fonctionnement	X	X	7	2 712 €	22,09 €
<b>Chef d'atelier lumière</b>	<b>Cheffe d'atelier lumière</b>	Suit l'état des équipements, du matériel électrique et de l'atelier. En assure l'entretien et le dépannage. Peut intervenir sur les prestations			6	2 535 €	Non applicable
<b>Groupiste flux AV</b>	<b>Groupiste flux AV</b>	En charge d'exploiter un ou plusieurs groupes électrogènes. Détermine le schéma de l'installation. Garantit une continuité de la production et de la distribution d'énergie. Est responsable de l'entretien de son groupe. Peut, le cas échéant, acheminer le matériel	X	X	6	2 535 €	29,01 €
<b>Chef machiniste AV</b>	<b>Cheffe machiniste AV</b>	Assure la préparation, l'assemblage, la mise en place, les déplacements, les rangements de tous les éléments nécessaires à l'enregistrement : décors, caméras et moyens techniques	X	X	6	2 535 €	21,73 €
<b>Chef électricien AV</b>	<b>Cheffe électricienne AV</b>	Assure la mise en œuvre de tout le dispositif d'énergie et d'éclairage nécessaire. En contrôle le bon fonctionnement en phase d'exploitation	X	X	6	2 535 €	21,73 €
<b>Chef maquilleur</b>	<b>Cheffe maquilleuse</b>	Est responsable de la création des maquillages, à son initiative ou sur recommandation du réalisateur	X	X	6	2 535 €	21,1 €
<b>Accrocheur-rigger</b>	<b>Accrocheuse-riggeuse</b>	En charge de l'installation en hauteur du matériel audiovisuel, de l'accroche des poutres dans le respect du calcul de charges correspondantes	X	X	4	2 222 €	23,57 €
<b>Electricien pupitreur</b>	<b>Electricienne pupitreuse</b>	Met en œuvre et assure le fonctionnement du pupitre lumière	X	X	4	2 222 €	21,94 €
<b>Maquilleur</b>	<b>Maquilleuse</b>	Réalise les maquillages de base et assure les raccords pendant le programme	X	X	4	2 222 €	18,8 €
<b>Coiffeur</b>	<b>Coiffeuse</b>	Réalise les coiffures, à son initiative ou sur recommandation du réalisateur	X	X	4	2 222 €	18,8€
<b>Habilleur</b>	<b>Habilleuse</b>	Assure les habillages selon les choix du réalisateur. Est responsable du rangement et de l'entretien des costumes	X	X	4	2 222 €	18,8 €
<b>Poursuiteur</b>	<b>Poursuiteuse</b>	Assure le maniement du projecteur de poursuite	X	X	2	1 851 €	18,05 €
<b>Electricien AV</b>	<b>Electricienne AV</b>	En charge de la mise en œuvre de tout dispositif d'énergie et d'éclairage. Peut aider, dans les cas simples, à la mise en place des moyens techniques	X		2	1 851 €	18,05 €
<b>Machiniste AV</b>	<b>Machiniste AV</b>	En charge de la mise en place et du bon fonctionnement de tous les moyens techniques nécessaires à l'enregistrement	X	X	2	1 851 €	18,05 €
<b>Assistant plateau AV</b>	<b>Assistante plateau AV</b>	Participe aux activités courantes de manutention, dont le montage et le démontage, des divers éléments du plateau et assiste les autres personnels d'exploitation	X	X	2	1 851 €	14,85 €

**EXPLOITATION, REGIE ET MAINTENANCE**

Chef d'antenne	Cheffe d'antenne	Garantit la continuité de la diffusion en relation avec un service de programme			8	2 937 €	Non applicable
Responsable de maintenance	Responsable de maintenance	Garantit l'entretien courant, le dépannage et la réparation des équipements audiovisuels, informatiques et/ ou mécaniques. Supervise et organise le cas échéant le travail d'une équipe de techniciens de maintenance			8	2 937 €	Non applicable
Chef graphiste AV	Cheffe graphiste AV	Crée les motifs et graphismes nécessaires à un programme à l'aide d'ordinateur et éditeur. Encadre une équipe			8	2 937 €	Non applicable
Truquiste AV	Truquiste AV	Prépare et configure les éléments et équipements techniques du mélangeur en lien direct avec la réalisation des émissions. Au cours d'un programme il prépare les effets, les habillages et trucages demandés, affecte les sources vers les différents départs d'un mélangeur. Il affecte les divers éléments sur les consignes d'un réalisateur	X	X	8	2 937 €	32,9 €
Chef d'équipement AV	Cheffe d'équipement AV	Garantit la mise en œuvre et l'exploitation des régies et équipements de tournage. Diagnostique les anomalies de fonctionnement et réalise des interventions de maintenance	X	X	7	2 712 €	34,1 €
Ingénieur de la vision	Ingénieure de la vision	Spécialiste des équipements de prises de vues, en optique et colorimétrie, il assure la mise en place, le réglage et l'exploitation des caméras et équipements associés. Il est capable de diagnostiquer des anomalies de fonctionnement et d'assurer une maintenance de 1er niveau	X	X	7	2 712 €	31,67 €
Monteur live de séquences AV	Monteuse live de séquences AV	Dans le cadre des directs ou de programme enregistré dans les conditions du direct, coordonne la fabrication, prépare et diffuse des séquences live, (résumés, ralentis, sélection d'images, génériques...) sous les directives d'un réalisateur, d'un chef d'édition, d'un metteur en image ou selon un cahier des charges prédéfini. Il est en capacité de gérer les séquences sur un serveur multicanaux isolé ou en réseau. Dans le cadre de sports et d'utilisation d'un réseau, il coordonne la gestion des séquences nécessaires avec les opérateurs ralentis de la prestation. Il installe et exploite les serveurs vidéos	X	X	7	2 712 €	33 €
Chargé d'exploitation AV et/ou numérique	Chargée d'exploitation AV et/ou numérique	Assure l'interface opérationnelle avec le client en complément de sa mission technique liée à l'exploitation audiovisuelle. Propose des solutions techniques adaptées aux situations rencontrées. Encadre le travail d'une équipe d'exploitation			6	2 535 €	Non applicable
Chef de maintenance	Cheffe de maintenance	Assure l'entretien courant, le dépannage et la réparation des équipements audiovisuels, informatiques et/ ou mécaniques. Peut être amené à superviser le travail de techniciens et d'agents de maintenance			6	2 535 €	Non applicable
Technicien image numérique (DIT)	Technicienne image numérique (DIT)	Collabore avec le chef opérateur pour mettre en place et gérer le workflow des fichiers numériques du tournage à la postproduction. Peut assurer la sécurisation des données sur le tournage	X		6	2 535 €	24,8 €
Technicien supérieur serveur vidéo	Technicienne supérieure serveur vidéo	Installe, configure et exploite des serveurs vidéos multicanaux, isolés ou en réseau, aux fins de fabrication et diffusion d'éléments en direct ou en enregistrement	X		5	2 420 €	33,55 €
Infographiste supérieur AV	Infographiste supérieure AV	Exécute des dessins ou graphismes et est amené à créer des motifs à l'aide d'ordinateur et éditeur. Peut utiliser des logiciels d'images de synthèse	X	X	5	2 420 €	23,56 €
Technicien supérieur de régie finale	Technicienne supérieure de régie finale	Gère l'enregistrement, la numérisation, le routage et la diffusion technique en intervenant sur l'ensemble de la chaîne du flux à différentes étapes. Assure la supervision des flux, en direct ou en différé en conformité avec la playlist. Diagnostique les anomalies et effectue une maintenance de 1er niveau. Propose des solutions techniques adaptées aux situations rencontrées			4	2 222 €	Non applicable
Technicien supérieur d'exploitation AV et/ou numérique	Technicienne supérieure d'exploitation AV et/ou numérique	Assure la mise en œuvre et le fonctionnement de tout matériel et support, servant à l'exploitation audiovisuelle. Diagnostique les anomalies et effectue une maintenance de 1er niveau. Propose des solutions techniques adaptées aux situations rencontrées			4	2 222 €	Non applicable
Technicien de maintenance	Technicienne de maintenance	Assure l'entretien et le dépannage de tout matériel vidéo audio et informatique et/ ou mécanique existant ou à venir			4	2 222 €	Non applicable
Coordinateur d'antenne	Coordinatrice d'antenne	Contrôle et adapte les listes de diffusion et veille à leur bonne exécution			3	2 007 €	Non applicable

Technicien de régie finale	Technicienne de régie finale	Gère l'enregistrement, la numérisation, le routage et la diffusion technique en intervenant sur l'ensemble de la chaîne du flux à différentes étapes. Assure la supervision des flux, en direct ou en différé en conformité avec la playlist			3	2 007 €	Non applicable
Infographiste AV	Infographiste AV	Exécute des dessins ou graphismes à l'aide d'ordinateur et éditeur. Peut utiliser des logiciels d'images de synthèse	X	X	3	2 007 €	22,76 €
Technicien d'exploitation AV et/ou numérique	Technicienne d'exploitation AV et/ou numérique	Assure la mise en œuvre et le fonctionnement de tout matériel et support servant à l'exploitation audiovisuelle. Diagnostique les anomalies et effectue une maintenance de 1er niveau. Installe et qualifie le signal	X	X	3	2 007 €	21,31 €
Opérateur « ralenti » et/ou serveur	Opératrice « ralenti » et/ou serveur	Maîtrise en direct la diffusion de ralentis ou de séquences vidéo stockées, sans montage, sous les directives d'un réalisateur, d'un metteur en image ou d'un monteur live de séquences AV ou répond à un cahier des charges prédéfini.	X	X	5	2 007 €	23 €
Data manager	Data manageuse	Effectue quotidiennement la surveillance des ressources de stockage sur les serveurs de production, et émet des alertes lorsque l'espace de stockage disponible et / ou les performances peuvent affecter l'exploitation	X		3	2 007 €	18 €
Opérateur de sauvegarde de données (data wrangler)	Opératrice de sauvegarde de données (data wrangleuse)	Assure la sauvegarde et la sécurisation des données sur le tournage	X		3	2 007 €	17,53 €
Conducteur de moyens mobiles	Conductrice de moyens mobiles	Conduit les moyens mobiles, prend part aux opérations de déploiement et d'installation des moyens techniques nécessaires au bon déroulement de la prestation	X		3	2 007 €	15,26 €
Opérateur graphique	Opératrice graphique	Utilise, compose, incruste et met en application, tout ce qui constitue l'identité graphique et informative d'une chaîne et/ou d'un programme enregistré ou en direct. Assure la conception et création d'éléments graphiques, l'organisation et la gestion de statistiques à destination du programme en conditions de direct. Travaille en étroite collaboration avec le réalisateur ou le metteur en image, le chef d'édition, le directeur artistique, le truquiste et parfois avec les journalistes	X	X	6	2 535 €	28 €
Assistant d'exploitation AV et/ou numérique	Assistante d'exploitation AV et/ou numérique	Assiste le personnel d'exploitation dans la préparation, l'installation et le réglage de tout matériel et support servant au transfert, à l'enregistrement, à la transmission, à la captation et à la lecture d'images et de sons. Installe et raccorde les équipements	X	X	2	1 851 €	14,18 €
Agent de maintenance	Agent de maintenance	Assure l'entretien courant des équipements audiovisuels, informatiques, et / ou mécaniques			2	1 851 €	Non applicable

### GESTION DE PRODUCTION

Directeur de production AV	Directrice de production AV	En relation avec les clients, assure la direction et l'organisation du travail dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Supervise et optimise l'affectation des ressources. Contrôle les engagements de dépenses. Dirige ou coordonne des chargés de production et / ou des assistants de production. Peut prendre part à la gestion des productions	X	X	8	2 937 €	32,61 €
Animateur de production	Animatrice de production	Fournit les éléments de situation financière et suit l'application et l'exécution des contrats de toute nature			7	2 712 €	Non applicable
Chargé de production AV	Chargée de production AV	Organise le déroulement des opérations en relation avec les clients. Evalue les besoins en matériel, personnel et logistique. Assure la validation des dépenses et le suivi du plan de production	X	X	6	2 535 €	26,07 €
Régisseur	Régisseuse	Gère les aspects logistiques du plan de production : transport, accueil, logement, restauration et accès aux infrastructures	X	X	6	2 535 €	21,1 €
Assistant de production AV	Assistante de production AV	Réserve les moyens logistiques et humains attachés aux productions sous les directives des chargés de production	X	X	2	1 851 €	17,42 €

### DECORATION ET ACCESSOIRES

Chef d'atelier décors	Cheffe d'atelier décors	Gère et supervise un ou plusieurs ateliers décoration. Exécute ou fait exécuter tous travaux se rapportant aux ateliers dont il a la responsabilité. Veille au bon état des ateliers et des machines, ainsi qu'au respect des normes de sécurité dans leur utilisation			8	2 937 €	Non applicable
-----------------------	-------------------------	--	--	--	---	---------	----------------

Chef décorateur	Cheffe décoratrice	Assure la gestion et l'encadrement d'un projet de décoration de sa conception à sa réalisation	X		7	2 712 €	33,04 €
Chef constructeur de décors	Cheffe constructrice de décors	Dans le cadre de prestations de décors, exécute ou fait exécuter le travail de menuiserie. Garantit le budget et la bonne fin des opérations	X		6	2 535 €	22,45 €
1 <sup>er</sup> assistant décors	1 <sup>ère</sup> assistante décors	Assiste le chef décorateur dans la gestion du projet de décoration	X		5	2 420 €	22,45 €
Serrurier métallier	Serrurière métallière	Réalise et construit les ouvrages métalliques nécessaires aux décors	X		3	2 007 €	19,65 €
Menuisier décors	Menuisière décors	Trace et conçoit les décors sur bois	X		3	2 007 €	17,39 €
Machiniste décors	Machiniste décors	Effectue la manutention, l'assemblage, le démontage des éléments de décors	X		2	1 851 €	17,9 €
Peintre	Peintre	Exécute des travaux de peinture en décoration (patines, fonds)	X		2	1 851 €	17,9 €
Accessoiriste	Accessoiriste	Recherche, sélectionne, prépare et met à disposition les accessoires de décoration nécessaires à la confection d'un programme	X		2	1 851 €	17,87 €
Aide décors	Aide décors	Participe aux tâches spécifiques et aux travaux de réalisation des décors	X		1	1 801 €	14,49 €

### POST-PRODUCTION, DOUBLAGE ET SOUS-TITRAGE

Directeur artistique	Directrice artistique	Assure la direction artistique du doublage d'une œuvre audiovisuelle. Choisit, gère et dirige les comédiens	X		8	2 937 €	Cf. Accord Doublage
Responsable artistique	Responsable artistique	Organise et gère la partie artistique des localisations, doublages et mises en voix publicitaires des travaux demandés. Oriente les choix artistiques, recrute les artistes et directeurs artistiques, organise les castings et gère la base de comédiens			8	2 937 €	Non applicable
Monteur synchro	Monteuse synchro	Assure le montage et la synchronisation du doublage en veillant au parfait calage de la voix sur l'image	X		6	2 535 €	29,77 €
Coordinateur linguistique	Coordinatrice linguistique	Organise et gère la partie linguistique des localisations françaises. Identifie et mobilise les ressources les mieux adaptées. Peut superviser les travaux de traduction			6	2 535 €	Non applicable
Chargé artistique	Chargée artistique	Assiste le responsable artistique dans la partie artistique des localisations, doublages et mises en voix publicitaires, l'orientation des choix artistiques et la gestion des plannings de la base de comédiens			5	2 420 €	Non applicable
Chargé de coordination linguistique	Chargée de coordination linguistique	Assiste le coordinateur linguistique dans la gestion linguistique des projets, la mobilisation des ressources externes. Peut être amené à réaliser les travaux de traductions			5	2 420 €	Non applicable
Sous-titreur SME	Sous-titreuse SME	Découpe le dialogue original en point de time code, et l'adapte de façon à respecter les contraintes de temps de lecture ou de synchronie, d'un programme enregistré ou d'un programme diffusé en direct	X		4	2 222 €	18,8 €
Technicien authoring	Technicienne authoring	Gère l'environnement et la normalisation des signaux dans le cadre de transferts en DVD/ Blu-ray			4	2 222 €	Non applicable
Technicien restauration numérique	Technicienne restauration numérique	Assure la relouche numérique d'images animées au moyen de logiciels spécialisés comprenant une palette graphique. Collabore au suivi du projet de restauration			4	2 222 €	Non applicable
Traducteur-adaptateur	Traductrice-adaptatrice	Traduit d'une langue à une autre un dialogue en l'adaptant de façon à respecter les contraintes de temps de lecture ou de synchronisme			4	2 222 €	Non applicable
Opérateur de PAD/bandes antenne	Opératrice de PAD/bandes antenne	Fabrique et vérifie les bandes et/ ou fichiers livrés aux diffuseurs selon les spécifications techniques fournies par ces derniers			4	2 222 €	Non applicable
Détecteur	Détectrice	A partir de l'image, du son et d'une liste des dialogues, retranscrit sur un élément synchrone à l'image une détection des mouvements labiaux et les dialogues originaux du programme en respectant le synchronisme, le rythme et le montage	X		3	2 007 €	17,11 €
Audio-descripteur	Audio-descriptrice	A l'attention des aveugles et malvoyants, écrit, à partir du scénario, une description leur permettant de suivre le film. Repère les plages de silence dans lesquelles il place le texte	X		3	2 007 €	15,87 €
Opérateur de repérage / simulation	Opératrice de repérage / simulation	Après repérage, vérifie avant la gravure finale ou l'incrustation, le sens, l'orthographe et le positionnement des sous-titres. Assiste le traducteur ou l'adaptateur	X	X	3	2 007 €	15,87 €
Traducteur	Traductrice	Traduit d'une langue à l'autre, sans les adapter			3	2 007 €	Non applicable
Adaptateur	Adaptatrice	Adapte un dialogue de façon à respecter les contraintes de temps de lecture ou de synchronisme			3	2 007 €	Non applicable
Opérateur imageur	Opératrice imageuse	Assure la qualité des sorties sur pellicule, notamment vis à vis du client avec lequel il/elle peut avoir un contact direct			3	2 007 €	Non applicable

Opérateur en restauration numérique	Opératrice en restauration numérique	Assure la retouche numérique d'images animées au moyen de logiciels spécialisés comprenant une palette graphique			3	2 007 €	Non applicable
Assistant coordinateur artistique	Assistante coordinatrice artistique	Assiste les coordinateurs linguistiques dans leurs tâches administratives et leurs relations avec les traducteurs-adaptateurs			3	2 007 €	Non applicable
Releveur de dialogue	Releveuse de dialogue	A partir de l'écoute, effectue le relevé et la frappe des dialogues originaux sur tous supports	X		2	1 851 €	15,71 €
Repéreur	Repéreuse	En visionnant une image time codée, découpe le dialogue écrit en séquences pour donner l'emplacement et la longueur du sous-titre selon les contraintes de temps de lecture et de rythme du film ou le programme			2	1 851 €	Non applicable
Assistant artistique	Assistante artistique	Assiste le responsable dans ses différentes tâches et plus particulièrement en studio			2	1 851 €	Non applicable

### REALISATION

Réalisateur AV	Réalisatrice AV	Assure la responsabilité de l'exécution d'un tournage, notamment dans sa dimension artistique, depuis sa préparation jusqu'à sa parfaite réalisation. Il est responsable des aspects créatifs du programme ainsi que de la gestion de l'équipe qu'il va diriger	X	X	HC	3 377 €	47,46 €
Metteur en image	Metteuse en image	Configure les outils techniques, fabrique et diffuse des effets vidéo qu'il met à l'antenne de programmes enregistrés et/ou de programmes en direct selon une charte prédéfinie par un réalisateur expert et la direction de l'antenne. Il suit les consignes d'implantation des caméras et de diffusion des éléments visuels prédéfinis dans un registre par le réalisateur expert, avec une installation/configuration de 6 caméras respectivement opérées par des cadreur humains maximum. Met en œuvre un encadrement opérationnel dans le respect du cahier des charges	X	X	9	3 163 €	37,00 €
Scripte AV	Scripte AV	Assure la cohérence et la continuité des éléments de toute nature intervenant dans les différentes séquences d'un programme	X	X	7	2 712 €	25,55 €
1 <sup>er</sup> assistant de réalisation AV	1 <sup>ère</sup> assistante de réalisation AV	Etablit le plan de travail du programme et coordonne sa réalisation à tous les stades	X	X	6	2 535 €	24,8 €
Directeur de casting	Directrice de casting	Recherche et propose au réalisateur les acteurs et les acteurs de complément	X		6	2 535 €	22,53 €

### MONTAGE

Monteur truquiste AV	Monteuse truquiste AV	Réalise des effets spéciaux et truquages complexes en parfaite autonomie sur tous programmes	X		8	2 937 €	34,1 €
Chef opérateur-étalonneur	Cheffe opératrice-étalonneuse	Collabore à la création artistique. Assure l'étalonnage et le réglage de l'image	X		8	2 937 €	32,45 €
Directeur de post-production	Directrice de post-production	Assure la liaison entre le réalisateur, le producteur et les équipes techniques en charge de la post-production. Suit les aspects financier, humain et technique du projet	X		8	2 937 €	30,44 €
Chef monteur AV	Cheffe monteuse AV	En collaboration avec le réalisateur, assume la responsabilité du montage final (images et / ou sons) dans ses dimensions techniques et artistiques	X	X	7	2 712 €	30,44 €
Chargé de post-production	Chargée de post-production	Etudie et chiffre les projets, élabore, contrôle et suit les différentes phases de fabrication en relation avec les clients. Veille à la réalisation des travaux et à leur facturation	X		6	2 535 €	26,07 €
Étalonneur	Étalonneuse	Assure la préparation, la conformation et l'étalonnage de l'image	X		5	2 420 €	31,02 €
Monteur AV	Monteuse AV	Assure le montage des images et / ou des sons à partir de tous supports. Peut programmer ou utiliser l'ensemble des matériels nécessaires au montage	X	X	4	2 222 €	22,76 €
Bruiteur de complément	Bruiteuse de complément	Complète dans les cas simples les bruits et effets sonores manquants	X		4	2 222 €	19,85 €
Opérateur scanner	Opératrice scanner	Assure la préparation et le transfert des films photochimiques, sur supports vidéo et / ou informatique. Assure des opérations d'étalonnage simple	X		3	2 007 €	18,8 €
Assistant de post-production	Assistante de post-production	Assiste les chargés de post production dans leurs tâches administratives et leurs relations clients. Peut assurer quelques travaux techniques simples	X		2	1 851 €	17,42 €
Assistant monteur AV	Assistante monteur AV	Vérifie les matériels et prépare les éléments nécessaires au montage	X		2	1 851 €	15,46 €
Assistant étalonneur	Assistante étalonneur	Vérifie et prépare les éléments nécessaires à l'étalonnage	X		2	1 851 €	15,46 €

## ANIMATION ET EFFETS VISUELS NUMERIQUES

*A l'exception des fonctions qui suivent, et conformément à l'article 1.3.2 de la convention collective, la classification, les définitions et les salaires de la filière « Animation & Effets visuels numériques » relèvent de la Convention collective de la production de films d'animation.*

Superviseur d'effets spéciaux	Superviseuse d'effets spéciaux	Gère et anime la fabrication des effets spéciaux dès le story-board, jusqu'à la post-production finale. Supervise les effets spéciaux sur les tournages ainsi que les équipes d'effets spéciaux sur le projet			7	2 712 €	Non applicable
Gestionnaire des calculs des rendus d'images de synthèse	Gestionnaire des calculs des rendus d'images de synthèse	Assure le suivi de calcul et l'affectation des ressources de calculs. Gère les priorités de calculs liées aux productions			2	1 851 €	Non applicable

## DRONES

Télépilote AV	Télépilote AV	Gère l'exécution des opérations de vol de drones. Selon les appareils, il peut être en autonomie, opérer la caméra intégrée du drone, effectuer le cadrage et les prises de vue. Il détient un certificat d'aptitude théorique de télépilotage et une attestation de réussite d'examen de télépilotage pratique. Peut porter la responsabilité de l'exploitation et gérer les autorisations gouvernementales et préfectorales	X	X	7	2 712 €	24 €
Cadreur drones AV	Cadreuse drones AV	Opère la caméra du drone et effectue les prises de vues selon les consignes du réalisateur ou d'un metteur en image. Travaille en équipe avec le télépilote	X	X	6	2 535 €	23,56 €
Technicien vidéo drones	Technicienne vidéo drones	Gère le signal vidéo, les batteries et les communications	X	X	3	2 007 €	17 €

## Article 3 – Compensations & Majorations de salaire

### 3.1 – Dépassements horaires

Pour les contrats sous CDD d'usage d'une durée inférieure à 5 jours sur une même semaine civile, les dépassements horaires sont payés sous la forme d'un complément journalier de salaire, assorti des majorations suivantes :

- 10 % les 9e et 10e heures ;
- 25 % les 11e et 12e heures.

### 3.2 – Temps de disponibilité (situations exceptionnelles)

En raison des spécificités de l'activité des entreprises de prestation de services techniques Cinéma, Audiovisuel et Multimédia, chaque heure décomptée dans une même journée de travail au-delà de la 12e heure dans les situations visées à l'article 5.5.4 de la convention collective (« temps de disponibilité ») donne lieu à paiement ou récupération majorés de 75 %, quelle que soit la nature du contrat de travail.

Ces majorations spécifiques, en relais des majorations pour dépassements horaires des salariés sous CDD d'usage et non cumulatives avec les majorations pour heures supplémentaires des salariés permanents, se cumulent avec les majorations pour travail du dimanche (article 3.3 de la présente annexe), pour travail du jour férié (article 3.4 de la présente annexe) et pour travail de nuit (article 5.8 de la convention collective).

### 3.3 – Travail effectué le dimanche

Par dérogation au C de l'article 5.1.4 de la Convention collective, le salaire des heures de travail effectuées le dimanche est majoré de 25 %.

### 3.4 – Travail effectué un jour férié

A l'exception du 1er mai, les salariés sous CDI ou CDD de droit commun travaillant un jour férié bénéficient d'un repos payé décalé à prendre dans une période de 21 jours précédant ou suivant le jour férié travaillé. Les salariés employés sous CDD d'usage travaillant un jour férié bénéficient d'une majoration de 25 %.

Les salariés travaillant le 1er mai, quelle que soit leur nature de contrat, bénéficient d'une majoration de 100 %.

## **Article 4 – Conventions de forfaits**

---

### **4.1 – Forfait CDDU**

L'employeur peut convenir avec tout salarié d'une rémunération forfaitaire, incluant la rémunération de toutes les heures travaillées, y compris les heures majorées, dans le respect de la réglementation sur les durées maximales du travail.

Dans le cas de salariés employés sous CDD d'usage, la convention de forfait peut être conclue sur une base hebdomadaire.

Le forfait de salaire ne saurait être défavorable au salarié ; la convention de forfait n'est valable que si elle assure au salarié une rémunération au moins égale à la rémunération à laquelle il aurait pu prétendre au titre de la stricte application des différentes majorations du présent accord.

La convention de forfait doit mentionner le nombre d'heures totales, incluant les heures majorées, faisant l'objet de la rémunération forfaitaire ainsi que le salaire de base utilisé pour le calcul de cette rémunération.

L'application de ce forfait implique une comptabilisation hebdomadaire, par l'employeur, des heures effectuées.

Lorsque le salarié effectue des heures au-delà de la durée prévue par la convention de forfait, il a droit à leurs paiements majorés.

Le recours au dispositif visé au présent article nécessite l'accord exprès de chaque salarié concerné. En conséquence, l'employeur doit obligatoirement faire figurer dans le contrat de travail, ou dans un avenant au contrat, une clause dans ce sens qui fixe les conditions d'application de la convention de forfait.

L'existence d'une convention de forfait ne prive pas le salarié de son droit au repos compensateur conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi que de son droit à bénéficier d'un temps de pause d'au moins 20 minutes consécutives, dès le moment où son temps de travail par jour atteint 6 heures de suite.

### **4.2 – Forfait annualisé**

En complément de l'article 5.7.3 B « *Forfait en heures sur une base annuelle* » de la Convention collective permettant une modulation du temps de travail, un plancher hebdomadaire en période basse est fixé à 14 heures de travail effectif pour les salariés des entreprises relevant de la présente annexe.

## **Article 5 – Salariés affiliés à la Caisse des Congés Spectacles**

---

Lorsqu'il emploie en CDD, le cas échéant d'usage, du personnel relevant de la Caisse des Congés Spectacles, l'employeur y est obligatoirement affilié. La caisse assure le paiement de l'indemnité de congés à la place de l'employeur, dans des conditions spécifiques. L'employeur est tenu de délivrer un bulletin dit de « Congés Spectacles » lors de la remise du bulletin de paie.

## **Article 6 – Rémunération des artistes-interprètes et des directeurs artistiques du doublage**

---

Compte tenu des spécificités des activités de doublage, les entreprises prestataires de doublage employant des artistes interprètes et des directeurs artistiques, doivent se référer au corpus juridique du doublage dont vous trouverez le détail ci-après. Ces différents textes viennent compléter la Convention collective.

### **6.1 – Salaires du doublage**

Les salaires minimaux des artistes-interprètes pour leur prestation de doublage et des directeurs artistiques de doublage sont prévus par les textes suivants :

- Accord national professionnel du 5 février 2013 relatif aux salaires minimaux du doublage ;
- Avenant N°1 du 7 novembre 2022 portant révision de l'accord national professionnel de salaires du doublage du 5 février 2013.

## **6.2 – Droits d'exploitation des œuvres doublées**

Une rémunération complémentaire minimale est prévue pour les artistes interprètes du doublage au titre de leurs droits voisins dans les accords DADR. Des grilles de rémunérations sont prévues en fonction de la durée et des modes d'exploitation de l'œuvre doublée. Ces accords ne prévoient pas de cession de droits pour des exploitations des voix séparées de l'image. Ce dispositif est prévu par les textes suivants :

- Convention du 6 janvier 2005 portant sur les droits des artistes interprètes dans leur activité de doublage, dite « Convention DAD-R » ;
- Accord du 24 octobre 2011 sur les flux financiers dans le secteur du doublage ;
- Accord de prorogation de la Convention DAD-R du 24 octobre 2011 ;
- Protocole relatif aux accords collectifs du doublage du 27 octobre 2011 ;
- Avenant du 26 octobre 2015 au protocole relatif aux accords collectifs du doublage du 27 octobre 2011.

## **6.3 – Conditions de travail des artistes interprètes du doublage**

Des règles spécifiques sur les conditions de travail des artistes interprètes dans leur activité de doublage sont fixées par l'Accord national professionnel du 3 août 2006 sur les conditions particulières de travail et les conditions d'engagement des artistes interprètes du doublage.

## **Article 7 – Dispositions spécifiques aux laboratoires cinématographiques**

---

Les entreprises qui exercent des activités de tirage et développement de films photochimiques tout format et de transfert de support photochimique sur autre support doivent se référer à l'accord du 21 février 2008 portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux laboratoires cinématographiques.

Ces dispositions spécifiques aux laboratoires cinématographiques portant sur les conditions de travail et les fonctions, viennent en substitution ou complément des dispositions de portée générale prévues dans le texte de la Convention collective et de la présente annexe.

## ANNEXE II

# DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES SPECIFIQUES AUX ENTREPRISES DE PRESTATION AU SERVICE DU SPECTACLE VIVANT ET DE L'EVENEMENT

### Article 1 – Champ d'application

---

La présente annexe complète les dispositions prévues par la convention collective, pour le secteur des entreprises de prestation au service du spectacle vivant et de l'évènement.

Le champ d'application géographique de la présente annexe est identique à celui de la convention collective. Son champ d'application professionnel couvre les entreprises exerçant à titre principal une activité de prestation au service du spectacle vivant ou de l'évènement telle que définie au B de l'article 1.1.1 du tronc commun de la convention collective, pour l'ensemble de leurs salariés.

### Article 2 – Modalités de rémunération du temps de préparation

---

Le présent article s'applique uniquement aux salariés recrutés en CDD d'usage.

Lorsque la prestation nécessite que le salarié réalise, en amont, des opérations de préparation de courte durée ne pouvant être effectuées le jour-même de la manifestation, elle est susceptible de générer une gêne pour le salarié ainsi contraint de bloquer sa journée ou demi-journée de travail pour effectuer seulement moins de quatre heures de travail effectif.

Dans cette situation, il est convenu que :

1° Lorsque la durée de la préparation est inférieure à 4 heures, elle est *a minima* rémunérée et décomptée comme 4 heures de travail effectif.

2° En l'absence de stipulation contractuelle plus favorable, lorsque la préparation nécessite que le salarié réalise des opérations de logistique ou de manutention qui n'entrent pas dans les missions inhérentes à sa fonction, le temps dédié à la préparation est rémunéré sur la base du salaire minimum applicable aux CDD d'usage pour la catégorie du salarié, indépendamment du salaire de référence de base mentionné dans le contrat de travail.

3° Les modalités, la durée prévisionnelle de la préparation et les modalités de rémunération de celle-ci sont mentionnées explicitement dans le contrat de travail.

### Article 3 – Grilles de classification et salaires minimaux sectoriels

---

#### 3.1 – Articulation des grilles de classification

Toute entreprise de prestation technique du spectacle et de l'évènement applique :

1° La grille établie à l'article 7.2 du tronc commun de la convention collective pour les fonctions permanentes communes aux différents secteurs constituant la branche ;

2° La grille des fonctions spécifiques au secteur des entreprises de prestation au service du spectacle vivant et de l'évènement établie à l'article 3.2.2 de la présente annexe.

#### 3.2 – Grille des fonctions sectorielles spécifiques

##### 3.2.1 – Principes généraux

Les fonctions référencées à l'article 3.2.2 peuvent faire l'objet d'une embauche soit selon les modalités contractuelles de droit commun, soit sous CDD d'usage conformément aux règles prévues à l'article 4.3 de la convention collective lorsque cela est explicitement précisé dans la grille.

Les fonctions susceptibles d'être exposées à des situations exceptionnelles et entrant à ce titre dans le champ d'application des règles dérogatoires définies à l'article 5.5 du tronc commun de la convention collective en matière de durée du travail (durée maximale quotidienne de travail effectif,

durée minimale de repos, temps de disponibilité indemnisé, astreintes) font l'objet d'une mention spécifique.

La fonction d'aide ne nécessite ni compétence particulière ni connaissance préalable et constitue le premier niveau d'accès au métier. Encadré de manière suivie (sans autonomie, ni responsabilité particulière), son exercice doit en permanence comprendre une dimension formatrice permettant une progression vers les niveaux supérieurs. La fonction d'« Aide » ne se comprend donc en aucune manière comme un échelon d'emploi pouvant s'inscrire dans la durée mais comme une période transitoire de préqualification ne pouvant excéder 1 607 heures. En conséquence, les salariés exerçant une fonction d'aide bénéficient d'une priorité d'accès au plan de formation de l'entreprise.

#### *C- Règles applicables hors CDD d'usage*

La rémunération minimale des salariés employés selon les modalités contractuelles de droit commun est exprimée sur une base mensuelle brute pour un temps plein.

La rémunération mensuelle brute minimum d'un salarié justifiant de 3 années de présence continue dans l'entreprise et le poste ne peut être inférieure au salaire minimum mensuel brut de base applicable au niveau auquel est rattaché le salarié majoré de 3%. Cette majoration est portée à 8% après 8 années de présence continue dans l'entreprise et le poste.

#### *D- Règles applicables dans le cadre des CDD d'usage*

I.- Les fonctions pour lesquelles le recours au CDD d'usage est admis font l'objet d'une mention spécifique, sans préjudice des restrictions suivantes pour les entreprises de prestations technico-intellectuelles qui ne mettent pas à disposition de leurs clients un parc de matériels liés aux techniques du spectacle ou de l'évènementiel dont elles sont propriétaires :

1° Les entreprises dont l'activité exclusive est la régie générale ne peuvent recourir aux CDD d'usage que pour les seules fonctions répertoriées à l'article 3.2.2 dans la filière « Régie générale » ainsi que pour la fonction de chef électricien ;

2° Les entreprises dont l'activité exclusive est la conception technique ne peuvent recourir aux CDD d'usage que pour les fonctions suivantes :

- Directeur technique ;
- Directeur logistique ;
- Régisseur / Régisseur de salle / Régisseur de scène ;
- Designer son ;
- Designer lumière ;
- Eclairagiste ;
- Directeur structure ;
- Réalisateur SV ;
- Directeur de production SV.

II.- Pour tenir compte de la situation des salariés employés en CDD d'usage, lesquels sont généralement d'une durée inférieure à 1 mois et ne donnent pas lieu à versement d'une indemnité en fin de contrat, il est convenu de fixer des minima distincts spécifiquement applicables à cette catégorie de salariés incluant une majoration tenant compte de l'absence de sécurité d'emploi.

Eu égard à la courte durée habituelle des CDD d'usage, les salaires minimaux qui leur sont applicables sont exprimés sur une base horaire. Le salaire horaire minimum brut applicable correspond au montant horaire des minima de référence majorés de 4%. Les montants horaires des minima de référence sont obtenus en divisant leur montant mensuel par 151,67.

### 3.2.2 – Grilles des fonctions

Fonction		Définition	Recours possible au CDDU	Recours possible art. 5.5	Niveau	Salaire minimum (exprimé en euros brut)	
Masculin	Féminin					Hors CDDU (par mois)	En CDDU (par heure)
<b>ENTRETIEN</b>							
Chef de service entretien, agencement et installation	Cheffe de service entretien, agencement et installation	Est responsable de l'exécution des travaux d'installation et d'entretien auxquels il/elle peut prendre part. Encadre le personnel dédié à son exécution			7	2 712 €	Non applicable
Technicien d'entretien	Technicienne d'entretien	Exécute des travaux d'entretien général dans le ou les domaines de compétence qui sont les siens			3	2 007 €	Non applicable
Ouvrier spécialisé (Fonctions associées: Mécanicien, Chauffagiste, Plombier, Electricien, Menuisier, Serrurier)	Ouvrière spécialisée (Fonctions associées: Mécanicienne, Chauffagiste, Plombière, Electricienne, Menuisière, Serrurière)	Entretient et exécute des ouvrages dans son domaine spécialisé, sous la direction du chef de service entretien			3	2 007 €	Non applicable
Employé d'entretien	Employée d'entretien	Effectue les travaux courants de nettoyage et/ou d'entretien			1	1 801 €	Non applicable

<b>TRANSPORT</b>							
Chauffeur Poids-Lourd	Chauffeuse Poids-Lourd	Assure la conduite de moyens lourds et super-lourds mis à sa disposition dont il/elle est responsable de l'entretien			3	2 007 €	Non applicable
Chauffeur	Chauffeuse	Assure le déplacement de matériel et de personnes et est responsable de la conduite et de l'entretien du véhicule mis à sa disposition. Gère sa tournée de livraison de façon autonome			2	1 851 €	Non applicable
Coursier	Coursière	Assure la livraison des marchandises et des biens qui lui sont confiés. Veille à l'entretien et est responsable du véhicule mis à sa disposition			1	1 801 €	Non applicable

<b>STOCK</b>							
Responsable des stocks	Responsable des stocks	Gère les stocks de l'entreprise en collaboration avec les services concernés. Peut encadrer des magasiniers et/ou des gestionnaires de stock			7	2 712 €	Non applicable
Gestionnaire des stocks	Gestionnaire des stocks	Réceptionne, entretient, vérifie et assure le stockage des marchandises et/ou des matériels ou films. Tient à jour le fichier d'entrées et sorties, assure les mises à disposition. Gère les stocks et assure les inventaires. Exécute tous les mouvements de stocks demandés par les différents services en lien avec les magasiniers			3	2 007 €	Non applicable
Magasinier cariste	Magasinière cariste	Utilisant des moyens de manutention nécessitant des habilitations, il/elle réceptionne, entretient et vérifie le bon état apparent des marchandises, matériels et/ou films. En assure le rangement et les mises à disposition à l'aide des moyens réglementaires			2	1 851 €	Non applicable
Magasinier (Fonctions associées: Manutentionnaire, Préparateur)	Magasinière (Fonctions associées: Manutentionnaire, Préparatrice)	Réceptionne, entretient et vérifie le bon état apparent des marchandises, matériels et/ou films. En assure le rangement et les mises à disposition à l'aide des moyens réglementaires			1	1 801 €	Non applicable

<b>LOGISTIQUE</b>							
Responsable logistique	Responsable logistique	Supervise la logistique de l'entreprise en lien avec les services concernés. Peut encadrer, le cas échéant, des magasiniers ou des logisticiens et assurer des missions de responsable de service			7	2 712 €	Non applicable
Chargé de logistique	Chargée de logistique	Recense les moyens nécessaires et planifie la mise à disposition par tous supports logistiques à partir des moyens disponibles et commande le cas échéant les moyens manquants			5	2 420 €	Non applicable
Logisticien	Logisticienne	Prépare et organise les activités logistiques en lien avec les autres services et avec l'aide des agents logistiques			3	2 007 €	Non applicable
Agent de logistique (Fonction associée: Réceptionnaire)	Agente de logistique (Fonction associée: Réceptionnaire)	Contrôle l'expédition, le transport et la réception des marchandises, matériels ou films. Tient à jour les registres correspondants.			2	1 851 €	Non applicable

MAINTENANCE							
Responsable d'atelier de maintenance	Responsable d'atelier de maintenance	Gère les maintenances de l'entreprise avec les services concernés et encadre les assistants, employés et techniciens d'atelier			7	2 712 €	Non applicable
Technicien d'atelier de maintenance	Technicienne d'atelier de maintenance	Entretien, répare et vérifie tous matériels et équipements. Assure le cas échéant la fabrication d'éléments. Exécute les maintenances demandées par les différents services avec l'aide des assistants et employés de maintenance			4	2 222 €	Non applicable
Employé d'atelier de maintenance	Employée d'atelier de maintenance	Vérifie et entretient tous matériels et équipements. Assure le cas échéant l'assemblage d'éléments. Exécute les maintenances demandées en collaboration avec les assistants			2	1 851 €	Non applicable
Assistant d'atelier de maintenance	Assistante d'atelier de maintenance	Vérifie tous matériels et équipements. Assure le cas échéant l'assemblage d'éléments simples			1	1 801 €	Non applicable

QUALITÉ							
Contrôleur qualité	Contrôleuse qualité	Est responsable de la qualité et de la conformité des services et des produits commercialisés. Dans cette perspective, travaille à la définition et/ou à l'optimisation des processus de travail. Analyse les sources de défaillances en vue de les corriger			4	2 222 €	Non applicable

CADRES TECHNICO-ARTISTIQUES							
Responsable service technique ( <i>Domaines associés : Son, image, vidéo, lumière, décoration, machinerie, HF, duplication, laboratoire, etc.</i> )	Responsable service technique ( <i>Domaines associés : Son, image, vidéo, lumière, décoration, machinerie, HF, duplication, laboratoire, etc.</i> )	Assure la gestion globale des moyens techniques et des ressources humaines du domaine dont il/elle a la charge. Préconise et valide les dispositifs techniques mis en œuvre et peut prendre directement part à l'exploitation			8	2 937 €	Non applicable
Directeur artistique	Directrice artistique	Imagine et coordonne les opérations de conception et de design d'une prestation			7	2 712 €	Non applicable
Concepteur technique	Conceptrice technique	Conçoit le design d'une prestation et peut participer à l'exploitation			6	2 535 €	Non applicable

REGIE GÉNÉRALE							
Directeur technique	Directrice technique	Définit et conçoit les process techniques, coordonne la mise en place, et encadre le personnel nécessaire à la création et la réalisation d'un événement	X	X	7	2 712 €	18,60 €
Régisseur général	Régisseuse générale	Assure l'organisation matérielle, humaine et technico-administrative d'une prestation	X	X	7	2 712 €	18,60 €
Directeur logistique	Directrice logistique	Recense les moyens nécessaires à l'organisation d'un événement et planifie leur mise à disposition. Si besoin, recherche et commande les moyens manquants	X		7	2 712 €	18,60 €
Directeur de production SV	Directrice de production SV	Définit les moyens techniques nécessaires, constitue et coordonne les équipes techniques	X		7	2 712 €	18,60 €
Éco-régisseur	Éco-régisseuse	Assure l'organisation matérielle, humaine et technico-administrative de la démarche éco-responsable d'un événement	X	X	7	2 712 €	18,60 €
Éco-technicien	Éco-technicienne	Organise l'expédition, le transport et la réception des matériels nécessaires à la mise en œuvre de la démarche éco-responsable d'un événement et assure le suivi des documents adéquats		X	4	2 222 €	Non applicable
Régisseur / Régisseur de scène/de salle	Régisseuse / Régisseuse de scène/de salle	Coordonne et met en œuvre les actions des différents intervenants techniques	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Logisticien	Logisticienne	Organise l'expédition, le transport et la réception des matériels et assure le suivi des documents adéquats	X		4	2 222 €	15,24 €
Technicien réseaux	Technicienne réseaux	Effectue la mise en place des réseaux filaires, optiques et numériques, et s'assure de leur bon fonctionnement	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Logisticien adjoint	Logisticienne adjoint	Seconde le logisticien dans ses fonctions	X		3	2 007 €	13,77 €
Technicien de scène / plateau	Technicienne de scène / plateau	Assure la mise en œuvre des moyens techniques sur scène	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Assistant technicien de scène / plateau	Assistante technicienne de scène / plateau	Participe aux actions courantes de manutention des éléments scéniques	X	X	2	1 851 €	12,70 €
Éco-assistant	Éco-assistante	Assiste l'éco-technicien dans ses fonctions		X	2	1 851 €	Non applicable

PLATEAU							
Superviseur de chantier	Superviseuse de chantier	Supervise sur le site de travail les techniciens et techniciennes affectés au projet artistique et/ou événementiel lors des phases de montage, d'exploitation et de démontage, et peut participer à son élaboration	X	X	6	2 535 €	17,39 €
Superviseur de chantier adjoint	Superviseuse de chantier adjointe	Seconde le Superviseur de chantier dans ses fonctions	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Chef instrument de musique / backliner	Cheffe instrument de musique / backliner	Assure, coordonne et met en œuvre l'installation des instruments de musique sur le lieu de l'évènement	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien instrument de musique / backliner	Technicienne instrument de musique / backliner	Assure l'installation et le bon fonctionnement des instruments de musique sur le lieu de l'évènement	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Road / Aide de scène	Road / Aide de scène	Exécute les actions courantes de manutention d'un évènement	X	X	1	1 801 €	12,35 €

SON							
Designer son	Designer son	Conçoit le design sonore d'un évènement et peut participer à son exploitation	X	X	6	2 535 €	17,39 €
Régisseur son	Régisseuse son	Coordonne et met en œuvre un plan de sonorisation donné, l'exploite, et assure l'accueil des intervenants extérieurs	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Chef sonorisateur	Cheffe sonorisatrice	En charge de la mise en œuvre, du mixage et des réglages des appareils électroacoustiques pour l'enregistrement et la diffusion sonore	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien système	Technicienne système	En charge de la mise en œuvre d'un système de diffusion sonore et peut participer à la conception	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien son	Technicienne son	Met en œuvre, règle et exploite les équipements de son	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Assistant sonorisateur	Assistante sonorisatrice	En charge de la préparation, du montage et du démontage des éléments composant le système, et peut participer à l'exploitation	X	X	2	1 851 €	12,70 €
Aide son	Aide son	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation des moyens techniques du son	X	X	1	1 801 €	12,35 €

LUMIÈRE							
Designer lumière	Designer lumière	Conçoit le design lumière d'un évènement et peut participer à l'exploitation	X	X	6	2 535 €	17,39 €
Eclairagiste	Eclairagiste	Réalise le plan d'éclairage d'un évènement et peut participer à son exploitation	X	X	5	2 420 €	16,60 €
Régisseur lumière	Régisseuse lumière	Coordonne et met en œuvre un plan d'éclairage donné et l'exploite	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Chef poursuiveur	Cheffe poursuiveuse	Coordonne les poursuivements et met en œuvre une conduite de poursuite et participe à l'exploitation	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Pupitreux lumière	Pupitrice lumière	En charge de l'exécution de la conduite lumière élaborée par l'éclairagiste	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien lumière	Technicienne lumière	Met en œuvre, règle et exploite les équipements de la lumière	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Programmeur / Encodeur lumière	Programmeuse / Encodeuse lumière	Prépare les encodages des effets lumières et les réalise	X		3	2 007 €	13,77 €
Assistant lumière	Assistante lumière	En charge du montage et du démontage des éléments composant le système, et peut assister le technicien pendant l'exploitation	X	X	2	1 851 €	12,70 €
Poursuiveur	Poursuiveuse	Met en œuvre et exploite les projecteurs de poursuite	X	X	2	1 851 €	12,70 €
Aide lumière	Aide lumière	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation des moyens techniques de la lumière	X	X	1	1 801 €	12,35 €

STRUCTURE, ACCROCHE, LEVAGE & ECHAFAUDAGE							
Directeur structure	Directrice structure	Conçoit le design des structures et leur cahier des charges, et peut participer à l'exploitation, et coordonner l'équipe de montage et de démontage	X	X	7	2 712 €	18,60 €
Superviseur rigger / accrocheur	Superviseuse rigger / accrocheuse	Collecte les informations du son, de la lumière, de la vidéo et du décor, met en forme et prépare les plans, prépare les tableaux de charges, veille et participe à la bonne exécution du plan d'accrochage, réalise les adaptations éventuelles, sous la responsabilité du Directeur structure	X	X	6	2 535 €	17,39 €
Concepteur motorisation asservie	Conceptrice motorisation asservie	Conçoit le plan de la motorisation asservie et peut participer à son exploitation	X		5	2 420 €	16,60 €
Régisseur structure	Régisseuse structure	Met en œuvre un plan de structures donné, et participe à l'exploitation selon le plan d'exécution	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Chef rigger	Cheffe rigger	Coordonne et met en œuvre un plan d'accroche	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Chef / Régisseur motorisation asservie	Cheffe / Régisseuse motorisation asservie	Coordonne et met en œuvre un plan de motorisation asservie et l'exploite	X	X	4	2 222 €	15,24 €

Pupitreur motorisation asservie	Pupitrice motorisation asservie	En charge de la conduite motorisation asservie élaborée par le Concepteur motorisation	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien scaffolder / échafaudageur	Technicienne scaffolder / échafaudageuse	Met en œuvre règle et exploite les structures échafaudage	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Rigger / accrocheur	Rigger / accrocheuse	En charge de l'accroche du matériel de scène, de sa mise en sécurité et participe à l'exploitation	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Technicien motorisation asservie	Technicienne motorisation asservie	En charge de la mise en œuvre d'un système de motorisation asservie et peut participer à son exploitation	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Technicien de structure	Technicienne de structure	Met en œuvre, règle et exploite les équipements de structures	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Assistant rigger / accrocheur	Assistante rigger / accrocheuse	Assiste le Rigger dans ses fonctions	X	X	2	1 851 €	12,70 €
Assistant pupitreur motorisation asservie	Assistante pupitreur motorisation asservie	Assiste le Pupitreur ou le Technicien dans ses fonctions	X	X	2	1 851 €	12,70 €
Monteur de structures	Monteuse de structures	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation au sol des moyens techniques liés aux structures	X	X	1	1 801 €	12,35 €

### VIDÉO & IMAGE

Réalisateur SV	Réalisatrice SV	Est responsable de la captation d'un événement, de sa conception à sa réalisation	X	X	7	2 712 €	18,60 €
Infographiste audiovisuel	Infographiste audiovisuel	Conçoit et/ou exécute des infographies DAO avec les logiciels dédiés	X		5	2 420 €	16,60 €
Programmeur / Encodeur multimédia	Programmeuse / Encodeuse multimédia	Prépare et réalise les encodages des effets vidéo	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien diffusion d'images	Technicienne diffusion d'images	Met en œuvre, règle et exploite les équipements de diffusion d'images	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien de la vision SV	Technicienne de la vision SV	Assure la mise en place, le réglage, l'étalonnage des caméras et l'exploitation de la régie	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien média serveur	Technicienne média serveur	Maîtrise et exploite des serveurs multimédia pour la diffusion d'un projet artistique et/ou événementiel	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien vidéo SV	Technicienne vidéo SV	Met en œuvre, règle et exploite les équipements vidéo	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Cadreur SV	Cadreuse SV	Règle la caméra et réalise les cadrages selon les consignes du Réalisateur SV	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Toppeur	Toppeuse	Assure le suivi et la continuité des éléments de toute nature intervenant dans un événement	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Assistant vidéo	Assistante vidéo	En charge du montage et du démontage des éléments composant le système, et peut assister le technicien pendant l'exploitation	X	X	2	1 851 €	12,70 €
Opérateur d'enregistrement SV	Opératrice d'enregistrement SV	Exploite les équipements d'enregistrement et de lecture vidéo	X	X	2	1 851 €	12,70 €
Assistant média serveur	Assistante média serveur	Assiste le Technicien média serveur dans ses fonctions	X	X	2	1 851 €	12,70 €
Aide vidéo	Aide vidéo	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation des moyens techniques de la vidéo	X	X	1	1 801 €	12,35 €

### PYROTECHNIE

Pyrotechnicien	Pyrotechnicienne	Réalise des spectacles et design pyrotechniques avec scénographie pouvant associer d'autres techniques audiovisuelles	X		5	2 420 €	16,60 €
Chef de tir	Cheffe de tir	Gère la mise en œuvre des opérations de montage et de tir d'une production pyrotechnique (certificat F4-T2 de niveau 2)	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien de pyrotechnie	Technicienne de pyrotechnie	Gère la mise en œuvre et le tir d'un spectacle pyrotechnique (certificat F4-T2 de niveau 1)	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Artificier	Artificière	Met en œuvre des spectacles de pyrotechnie sous la responsabilité directe d'un pyrotechnicien, d'un chef de tir ou d'un technicien de pyrotechnie	X	X	2	1 851 €	12,70 €

### ELECTRICITE

Chef électricien de chantier	Cheffe électricienne de chantier	Assure et met en œuvre le dispositif d'énergie et d'éclairage nécessaire à un projet artistique et/ou événementiel, et coordonne les équipes sur les chantiers	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Mécanicien groupman	Mécanicienne groupman	En charge de l'exploitation des groupes électrogènes, participe au câblage des installations, garantit la continuité de la production et de la distribution d'énergie, et achemine le matériel	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Electricien de chantier	Electricienne de chantier	En charge de la mise en œuvre des moyens techniques de tout dispositif d'énergie et d'éclairage sur les chantiers	X	X	3	2 007 €	13,77 €

Assistant électricien de chantier	Assistante électricienne de chantier	Assiste l'Electricien de chantier dans ses fonctions	X	X	2	1 851 €	12,70 €
-----------------------------------	--------------------------------------	--	---	---	---	---------	---------

#### DRONES

Télepilote	Télepilote	Gère l'exécution des opérations de vol de drones, et détient un certificat d'aptitude théorique de télépilotage et une attestation de réussite d'examen de télépilotage pratique	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien observateur drones	Technicienne observatrice drones	Met en œuvre des drones sous la responsabilité d'un télépilote	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Responsable d'exploitation drones	Responsable d'exploitation drones	Gère et porte la responsabilité de l'exploitation d'aéronefs télépilotes, les autorisations gouvernementales et préfectorales et forme le personnel aux opérations de vol, de maintenance et de sécurité			6	2 535 €	Non applicable

#### LASERS

Designer laser	Designer laser	Conçoit le design laser d'un évènement et peut participer à l'exploitation	X	X	6	2 535 €	17,39 €
Concepteur laser	Conceptrice laser	Détermine le choix et l'usage des équipements lasers d'un évènement et peut participer à son exploitation	X	X	5	2 420 €	16,60 €
Technicien laser	Technicienne laser	Met en œuvre, règle et exploite les équipements lasers	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Assistant laser	Assistante laser	En charge du montage et du démontage des équipements lasers et peut assister le technicien pendant l'exploitation	X	X	2	1 851 €	12,70 €

#### DÉCORS

Directeur décorateur	Directrice décoratrice	Assure la création d'un projet de décoration de sa conception à sa réalisation	X		7	2 712 €	18,60 €
Superviseur constructeur de décors / machinerie	Superviseuse constructrice de décors / machinerie	Supervise et fait exécuter le travail des différents corps de métier	X	X	6	2 535 €	17,39 €
Concepteur technique décors / machinerie	Conceptrice technique décors / machinerie	En charge des aspects de motorisation, de mécanique, d'hydraulique et de pneumatique des parties mobiles d'un décor	X		5	2 420 €	16,60 €
Assistant Direction décors	Assistante Direction décors	Assiste le Directeur décorateur dans ses fonctions	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Chef menuisier de décors	Cheffe menuisière de décors	Conçoit et trace les décors sur bois et matériaux composites	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Chef peintre décorateur	Cheffe peintre décoratrice	Conçoit et réalise les peintures nécessaires aux décors	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Chef serrurier / Chef serrurier métallier	Cheffe serrurière / Cheffe serrurière métallièr	Conçoit et trace les ouvrages métalliques nécessaires aux décors	X		4	2 222 €	15,24 €
Chef sculpteur	Cheffe sculpteuse	Conçoit et réalise les sculptures et moulages	X		4	2 222 €	15,24 €
Chef tapissier	Cheffe tapissière	Exécute et fait exécuter les travaux de tapisserie en lien avec le chef décorateur	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Chef staffeur	Cheffe staffeuse	Conçoit et réalise tous types de moulage	X		4	2 222 €	15,24 €
Constructeur de décors / de machinerie	Constructrice de décors / de machinerie	En charge de la construction de machineries / de décors	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Menuisier de décors	Menuisier de décors	Réalise les décors sur bois et matériaux composites	X		3	2 007 €	13,77 €
Peintre décorateur	Peintre décoratrice	En charge de la réalisation de tous travaux artistiques de peinture nécessaires aux décors	X		3	2 007 €	13,77 €
Peintre patineur	Peintre patineuse	En charge de l'exécution des travaux de peinture en décoration (patines, fonds)	X		3	2 007 €	13,77 €
Serrurier / Serrurier métallier de décors	Serrurière / Serrurière métallièr de décors	Réalise les ouvrages métalliques nécessaires aux décors	X		3	2 007 €	13,77 €
Sculpteur	Sculpteuse	Réalise les sculptures et moulages	X		3	2 007 €	13,77 €
Tapissier	Tapissière	Réalise les ouvrages de tapisserie	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Staffeur	Staffeuse	Réalise tous types de moulage	X		3	2 007 €	13,77 €
Assistant constructeur de décors / machinerie	Assistante constructrice de décors / machinerie	Assiste le constructeur de machinerie / de décors dans ses fonctions	X	X	2	1 851 €	12,70 €

Assistant menuiserie de décors	Assistante menuiserie de décors	Assiste le menuisier de décors dans ses fonctions	X		2	1 851 €	12,70 €
Assistant peintre décorateur	Assistante peintre décoratrice	Assiste le peintre décorateur dans ses fonctions	X		2	1 851 €	12,70 €
Assistant serrurier / Assistant serrurier métallier	Assistante serrurière / Assistante serrurière métallièr	Assiste le serrurier / métallier de théâtre dans ses fonctions	X		2	1 851 €	12,70 €
Assistant sculpteur	Assistante sculpteur	Assiste le sculpteur dans ses fonctions	X		2	1 851 €	12,70 €
Assistant tapissier	Assistante tapissier	Assiste le tapissier dans ses fonctions	X		2	1 851 €	12,70 €
Assistant staffeur	Assistante staffeur	Assiste le staffeur dans ses fonctions	X		2	1 851 €	12,70 €
Aide décors	Aide décors	Aide et participe à tous travaux liés à la fabrication d'un décor	X	X	1	1 801 €	12,35 €

#### COSTUMES, ACCESSOIRES, MAQUILLAGE & COIFFURE

Directeur costumier	Directrice costumière	Est responsable de la conception des costumes pour un spectacle et/ou évènement, et de l'encadrement des équipes dédiées	X		7	2 712 €	18,60 €
Directeur Coiffeur / Maquilleur	Directrice Coiffeuse / Maquilleuse	Est responsable de la conception des coiffures / maquillages pour un spectacle et/ou évènement, et de l'encadrement des équipes dédiées	X		7	2 712 €	18,60 €
Chef Costumier / Chapelier modiste	Cheffe Costumière / Chapelière modiste	En charge de la réalisation des costumes / de la fabrication des chapeaux	X		4	2 222 €	15,24 €
Chef Coiffeur / Maquilleur	Cheffe Coiffeuse / Maquilleuse	En charge de la réalisation des coiffures et/ou maquillages	X		4	2 222 €	15,24 €
Chef Accessoiriste	Cheffe Accessoiriste	En charge de la recherche et/ou de la fabrication des accessoires de costumes, ainsi que de leur emplacement sur scène	X		4	2 222 €	15,24 €
Costumier / Chapelier modiste	Costumière / Chapelière modiste	Réalise des pièces / chapeaux sur mesure	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Coiffeur / Maquilleur	Coiffeuse / Maquilleuse	Réalise les coiffures et/ou maquillages et assure les raccords pendant le spectacle	X		3	2 007 €	13,77 €
Accessoiriste	Accessoiriste	Fabrique et/ou installe sur le plateau des accessoires de costumes	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Assistant costumier / chapelier modiste	Assistante costumière / chapelière modiste	Assiste le Costumier / Chapelier modiste dans ses fonctions	X		2	1 851 €	12,70 €
Assistant coiffeur / maquilleur	Assistante coiffeuse / maquilleuse	Assiste le Coiffeur / Maquilleur dans ses fonctions	X		2	1 851 €	12,70 €
Assistant accessoiriste	Assistante accessoiriste	Assiste l'Accessoiriste dans ses fonctions	X		2	1 851 €	12,70 €
Aide costumes	Aide costumes	Prépare et aide à la mise en œuvre des costumes et accessoires	X	X	1	1 801 €	12,35 €

#### RESTAURATION DES PERSONNELS (« CATERING »)

Responsable catering	Responsable catering	Dirige et organise une équipe de cuisine, gère le budget et le contact avec le client	X	X	6	2 535 €	17,39 €
Préparateur catering	Préparateur catering	Sous la responsabilité du responsable catering, prépare les plats chauds ou le buffet froid	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Assistant catering	Assistante catering	Assiste le préparateur catering dans ses fonctions	X	X	2	1 851 €	12,70 €

### Article 4 – Temps de repas des salariés de la filière « catering »

I.- Il est rappelé qu'en application de l'article 5.3.2 du tronc commun de la convention collective, tous les salariés contraints de prendre leur repas sur le lieu de prestation entre deux périodes de travail, y compris les salariés de la filière *catering*, doivent obligatoirement bénéficier de l'une des garanties suivantes :

- 1° Repas organisé et pris en charge par l'employeur ;
- 2° Versement d'une indemnité de panier repas ;
- 3° Perception d'un titre restaurant ;
- 4° Remboursement intégral des frais de repas par l'employeur sur présentation de justificatif.

II.- Les salariés doivent bénéficier d'un temps de repas d'au moins 30 minutes avant ou après le service des personnels.

### **Article 5 – Congés Spectacles**

---

Lorsqu'il emploie en CDD, le cas échéant d'usage, du personnel relevant de la Caisse des Congés Spectacles, l'employeur y est obligatoirement affilié. La caisse assure le paiement de l'indemnité de congés à la place de l'employeur, dans des conditions spécifiques. L'employeur est tenu de délivrer un bulletin dit de « Congés Spectacles » lors de la remise du bulletin de paie.

Le montant de l'indemnité de congés payés est plafonné à 2 fois le salaire journalier minimum conventionnel de la catégorie d'emploi dont relève le salarié, dans la limite d'un plafond journalier de 272 €.

**ANNEXE III**  
**DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES SPECIFIQUES AUX**  
**PROPRIETAIRES EXPLOITANTS DE CHAPITEAUX, TENTES ET STRUCTURES (CTS)**

### **Article 1 – Champ d'application**

La présente annexe complète les dispositions prévues par la convention collective, pour le secteur des propriétaires exploitants de chapiteaux, tentes et structures.

Le champ d'application géographique de la présente annexe est identique à celui de la convention collective. Son champ d'application professionnel couvre les entreprises exerçant à titre principal l'activité d'exploitation de chapiteaux, tentes et structures telle que définie au C de l'article 1.1.1 de la convention collective, pour l'ensemble de leurs salariés.

### **Article 2 – Travail de nuit**

Les entreprises du secteur des propriétaires exploitants de chapiteaux, tentes et structures (CTS) exercent leur activité dans une temporalité spécifique, différente de celle des autres entreprises de la branche. Leur intervention constitue en effet la première étape de la tenue d'un événement ou d'un spectacle, à savoir la mise en place des équipements qui permettront l'accueil des différents publics. Dès lors qu'elles œuvrent en amont dans la chaîne de travail constituée de l'ensemble des entreprises au service des événements et des spectacles, leurs journées de travail commencent et se terminent habituellement plus tôt. Il apparaît donc préférable d'adapter à leur temporalité spécifique les règles du travail de nuit fixées à l'article 5.8 de la convention collective, notamment pour que les horaires de nuit se déclenchent plus tôt.

#### **Article 2.1 – Horaires de nuit dérogatoires**

Par dérogation à l'article 5.8.1 de la convention collective et uniquement pour ce qui concerne les travailleurs majeurs, est considéré comme travail de nuit tout travail effectué au cours des périodes suivantes :

<b>Activités concernés</b>	<b>Horaires de nuit</b>
1° Prestations réalisées dans le cadre d'une activité audiovisuelle, cinématographique ou de spectacle vivant (visées dans le cadre de la dérogation prévue à l'article L.3122-3 du code du travail)	De 22h à 5h
2° Autres activités	De 21h à 6h

#### **Article 2.2 – Contreparties dérogatoires au travail de nuit occasionnel**

Par dérogation au A de l'article 5.8.2 de la convention collective, toute heure de travail accomplie entre 22h et 4h par un salarié travaillant occasionnellement la nuit est rémunérée avec une majoration de 25%.

## **Article 3 – Grilles de classification et salaires minimaux sectoriels**

---

### **3.1 – Articulation des grilles de classification**

Toute entreprise de prestation technique du spectacle et de l'évènement applique :

1° La grille établie à l'article 7.2 du tronc commun de la convention collective pour les fonctions permanentes communes aux différents secteurs constituant la branche ;

2° La grille des fonctions spécifiques au secteur des entreprises exerçant à titre principal l'activité d'exploitation de chapiteaux, tentes et structures établie à l'article 3.2.2 de la présente annexe.

### **3.2 – Grille des fonctions sectorielles spécifiques**

#### ***3.2.1 – Principes généraux***

Les fonctions référencées à l'article 3.2.2 peuvent faire l'objet d'une embauche soit selon les modalités contractuelles de droit commun, soit sous CDD d'usage conformément aux règles prévues à l'article 4.3 de la convention collective lorsque cela est explicitement précisé dans la grille.

Les fonctions susceptibles d'être exposées à des situations exceptionnelles et entrant à ce titre dans le champ d'application des règles dérogatoires définies à l'article 5.5 du tronc commun de la convention collective en matière de durée du travail (durée maximale quotidienne de travail effectif, durée minimale de repos, temps de disponibilité indemnisé, astreintes) font l'objet d'une mention spécifique.

#### ***E- Salaires minimaux applicables hors CDD d'usage***

La rémunération minimale des salariés employés selon les modalités contractuelles de droit commun est exprimée sur une base mensuelle brute pour un temps plein.

La rémunération mensuelle brute minimum d'un salarié justifiant de 3 années de présence continue dans l'entreprise et le poste ne peut être inférieure au salaire minimum mensuel brut de base applicable au niveau auquel est rattaché le salarié majoré de 3%. Cette majoration est portée à 8% après 8 années de présence continue dans l'entreprise et le poste. Il est toutefois rappelé qu'en application des dispositions transitoires prévues au 4° du II de l'article 11.1 du tronc commun de la convention collective, l'ancienneté (au sens du présent alinéa) des salariés relevant de la présente annexe et qui ont été embauchés antérieurement à la date d'entrée en vigueur de la présente convention ne s'apprécie pas à compter de la date d'entrée dans les effectifs mais à la date d'entrée en vigueur de la convention.

#### ***F- Salaires minimaux applicables dans le cadre des CDD d'usage***

Les fonctions pour lesquelles le recours au CDD d'usage est admis font l'objet d'une mention spécifique.

Pour tenir compte de la situation des salariés employés en CDD d'usage, lesquels sont généralement d'une durée inférieure à 1 mois et ne donnent pas lieu à versement d'une indemnité en fin de contrat, il est convenu de fixer des minima distincts spécifiquement applicables à cette catégorie de salariés incluant une majoration tenant compte de l'absence de sécurité d'emploi.

Eu égard à la courte durée habituelle des CDD d'usage, les salaires minimaux qui leur sont applicables sont exprimés sur une base horaire. Le salaire horaire minimum brut applicable correspond au montant horaire des minima de référence majorés de 4%. Les montants horaires des minima de référence sont obtenus en divisant leur montant mensuel par 151,67.

### 3.2.2 - Grille de fonctions sectorielles

Fonction		Définition	Recours possible au CDDU	Recours possible art. 5.5	Niveau	Salaire minimum (exprimé en euros brut)	
Masculin	Féminin					Hors CDDU (par mois)	En CDDU (par heure)
<b>ENTRETIEN</b>							
Chef de service entretien, agencement et installation	Cheffe de service entretien, agencement et installation	Est responsable de l'exécution des travaux d'installation et d'entretien auxquels il ou elle peut prendre part. Encadre le personnel dédié à son exécution.			7	2 712 €	Non applicable
Technicien d'entretien	Technicienne d'entretien	Exécute des travaux d'entretien général dans le ou les domaines de compétence qui sont les siens.			3	2 007 €	Non applicable
Ouvrier spécialisé (Fonctions associées : Mécanicien, Chauffagiste, Plombier, Electricien, Menuisier, Serrurier)	Ouvrière spécialisée (Fonctions associées : Mécanicienne, Chauffagiste, Plombière, Electricienne, Menuisière, Serrurière)	Entretient et exécute des ouvrages dans son domaine spécialisé, sous la direction du chef de service entretien.			3	2 007 €	Non applicable
Employé d'entretien	Employée d'entretien	Effectue les travaux courants de nettoyage et/ou d'entretien.			1	1 801 €	Non applicable

<b>TRANSPORT</b>							
Chauffeur Poids-Lourd	Chauffeuse Poids-Lourd	Assure la conduite de moyens lourds et super-lourds mis à sa disposition dont il ou elle est responsable de l'entretien.			3	2 007 €	Non applicable
Chauffeur	Chauffeuse	Assure le déplacement de matériel et de personnes et est responsable de la conduite et de l'entretien du véhicule mis à sa disposition. Gère sa tournée de livraison de façon autonome.			2	1 851 €	Non applicable
Coursier	Coursière	Assure la livraison des marchandises et des biens qui lui sont confiés. Il ou elle veille à l'entretien et est responsable du véhicule mis à sa disposition.			1	1 801 €	Non applicable

<b>STOCK</b>							
Responsable des stocks	Responsable des stocks	Gère les stocks de l'entreprise en collaboration avec les services concernés. Il ou elle peut encadrer des magasiniers et/ou des gestionnaires de stock.			7	2 712 €	Non applicable
Gestionnaire des stocks	Gestionnaire des stocks	Réceptionne, entretient, vérifie et assure le stockage des marchandises et/ou des matériels ou films. Tient à jour le fichier d'entrées et sorties, assure les mises à disposition. Gère les stocks et assure les inventaires. Exécute tous les mouvements de stocks demandés par les différents services en lien avec les magasiniers.			3	2 007 €	Non applicable
Magasinier cariste	Magasinière cariste	Utilisant des moyens de manutention nécessitant des habilitations, il ou elle réceptionne, entretient et vérifie le bon état apparent des marchandises, matériels et/ou films. En assure le rangement et les mises à disposition à l'aide des moyens réglementaires.			2	1 851 €	Non applicable
Magasinier (Fonctions associées : Manutentionnaire, Préparateur)	Magasinière (Fonctions associées : Manutentionnaire, Préparatrice)	Réceptionne, entretient et vérifie le bon état apparent des marchandises, matériels et/ou films. En assure le rangement et les mises à disposition à l'aide des moyens réglementaires.			1	1 801 €	Non applicable

<b>LOGISTIQUE</b>							
Responsable logistique	Responsable logistique	Supervise la logistique de l'entreprise en lien avec les services concernés. Il peut encadrer, le cas échéant, des magasiniers ou des logisticiens et assurer des missions de responsable de service.			7	2 712 €	Non applicable
Chargé de logistique	Chargée de logistique	Recense les moyens nécessaires et planifie la mise à disposition par tous supports logistiques à partir des moyens disponibles et commande le cas échéant les moyens manquants.			5	2 420 €	Non applicable
Logisticien	Logisticienne	Prépare et organise les activités logistiques en lien avec les autres services et avec l'aide des agents logistiques.			3	2 007 €	Non applicable

Agent de logistique ( <i>Fonction associée : Réceptionnaire</i> )	Agente de logistique ( <i>Fonction associée : Réceptionnaire</i> )	Contrôle l'expédition, le transport et la réception des marchandises, matériels ou films. Tient à jour les registres correspondants.			2	1 851 €	Non applicable
--	---	--	--	--	---	---------	----------------

#### MAINTENANCE

Responsable d'atelier de maintenance	Responsable d'atelier de maintenance	Gère les maintenances de l'entreprise avec les services concernés et encadre les assistants, employés et techniciens d'atelier.			7	2 712 €	Non applicable
Technicien d'atelier de maintenance	Technicienne d'atelier de maintenance	Entretien, répare et vérifie tous matériels et équipements. Assure le cas échéant la fabrication d'éléments. Exécute les maintenances demandées par les différents services avec l'aide des assistants et employés de maintenance.			4	2 222 €	Non applicable
Employé d'atelier de maintenance	Employée d'atelier de maintenance	Vérifie et entretien tous matériels et équipements. Assure le cas échéant l'assemblage d'éléments. Exécute les maintenances demandées en collaboration avec les assistants.			2	1 851 €	Non applicable
Assistant d'atelier de maintenance	Assistante d'atelier de maintenance	Vérifie tous matériels et équipements. Assure le cas échéant l'assemblage d'éléments simples.			1	1 801 €	Non applicable

#### QUALITÉ

Contrôleur qualité	Contrôleuse qualité	Est responsable de la qualité et de la conformité des services et des produits commercialisés. Dans cette perspective, travaille à la définition et/ou à l'optimisation des processus de travail. Analyse les sources de défaillances en vue de les corriger.			4	2 222 €	Non applicable
--------------------	---------------------	---	--	--	---	---------	----------------

#### CADRES TECHNIQUES

Responsable service technique ( <i>Domaines associés : Son, image, vidéo, lumière, décoration, machinerie, HF, duplication, laboratoire, etc.</i> )	Responsable service technique ( <i>Domaines associés : Son, image, vidéo, lumière, décoration, machinerie, HF, duplication, laboratoire, etc.</i> )	Assure la gestion globale des moyens techniques et des ressources humaines du domaine dont il ou elle a la charge. Préconise et valide les dispositifs techniques mis en œuvre et peut prendre directement part à l'exploitation.			8	2 879 €	Non applicable
Concepteur technique	Conceptrice technique	Conçoit le design d'une prestation et peut participer à l'exploitation			6	2 535 €	Non applicable

#### CHAPITEAUX, TENTES, STRUCTURES

Responsable technique CTS	Responsable technique CTS	Recense les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet CTS et planifie leur mise en disposition. Si besoin, il recherche et commande les moyens manquants			7	2 712 €	Non applicable
Chargé d'affaires technique CTS	Chargée d'affaires technique CTS	Assure l'organisation du chantier avec l'ensemble des intervenants internes et externes, il supervise la bonne réalisation du chantier			6	2 535 €	Non applicable
Chef de chantier CTS	Cheffe de chantier CTS	Coordonne sur le site de travail les techniciens affectés au projet lors des phases de montage, d'exploitation et de démontage, et peut participer à son élaboration	X	X	5	2 420 €	16,60 €
Décorateur CTS	Décoratrice CTS	En charge de la décoration des structures	X	X	5	2 420 €	16,60 €
Assistant responsable technique CTS	Assistante responsable technique CTS	Assiste le responsable technique CTS dans ses fonctions			4	2 222 €	Non applicable
Assistant chargé d'affaires technique CTS	Assistante chargée d'affaires technique CTS	Assiste le chargé d'affaires technique dans ses fonctions	X		4	2 222 €	15,24 €
Chef d'équipe CTS	Cheffe d'équipe CTS	Coordonne et met en œuvre le montage de structures standards pour des chantiers sans complexité	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Chef électricien CTS	Cheffe électricienne CTS	Assure et met en œuvre le dispositif d'énergie et d'éclairage nécessaire à un projet, et coordonne les équipes	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Technicien bâcherie CTS	Technicienne bâcherie CTS	En charge des travaux d'entretien et de conception de bâches, vêtements et travaux de décoration			4	2 222 €	Non applicable
Electricien CTS	Electricienne CTS	En charge de la mise en œuvre des moyens techniques de tout dispositif d'énergie et d'éclairage	X	X	3	2 007 €	13,77 €

Chauffagiste CTS	Chauffagiste CTS	En charge de la mise en œuvre des moyens techniques de tout dispositif de chauffage			3	2 007 €	Non applicable
Assistant décorateur CTS	Assistante décorateur CTS	Assiste le décorateur ou la décoratrice dans ses fonctions	X	X	2	1 851 €	12,70 €
Monteur CTS	Monteuse CTS	En charge de la mise en œuvre et de l'exploitation des moyens techniques liés aux CTS	X	X	2	1 851 €	12,70 €
Assistant monteur CTS	Assistante monteur CTS	Prépare et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation au sol des moyens techniques liés aux CTS	X	X	1	1 801 €	12,35 €
Préparateur dépôt CTS	Préparatrice dépôt CTS	Réceptionne, entretient et vérifie le bon état apparent des matériels. En assure le rangement et les mises à disposition à l'aide des moyens réglementaires			1	1 801 €	Non applicable
Agent de propreté / Laveur CTS	Agente de propreté / Laveuse CTS	Effectue les travaux courants de nettoyage et/ou d'entretien des CTS			1	1 801 €	Non applicable

**ANNEXE IV**  
**DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES SPECIFIQUES AUX**  
**AGENCES EVENEMENTIELLES**

## **Article 1 – Champ d'application**

---

La présente annexe complète les dispositions prévues par la convention collective, pour le secteur des agences événementielles.

Le champ d'application géographique de la présente annexe est identique à celui de la convention collective. Son champ d'application professionnel couvre les entreprises exerçant à titre principal l'activité d'agence événementielle telle que définie au D de l'article 1.1.1 du tronc commun de la convention collective, pour l'ensemble de leurs salariés.

## **Article 2 – Contrat à durée déterminée à objet défini**

---

### **2.1 – Conditions de recours au CDD à objet défini**

Les CDD à objet défini sont une réponse adaptée au recrutement de salariés cadres couverts par la présente annexe et disposant de compétences permettant de répondre aux besoins spécifiques d'une ou plusieurs prestations ou opérations liées à une manifestation, un spectacle ou un événement déterminé auxquels il n'est pas possible de répondre par le recours à un CDD de droit commun.

Ils ne doivent avoir ni pour objet ni pour effet de pouvoir durablement à un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

### **2.2 – Durée et succession de CDD à objet défini**

Le CDD à objet défini est conclu pour une durée minimale de 18 mois et prend fin, par principe, avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu. La réalisation de cet objet ne doit pas demander une durée prévisible supérieure à 36 mois.

La durée du contrat étant corrélée à celle de son objet, le CDD à objet défini ne peut pas, par définition, être renouvelé. Il est toutefois possible de conclure plusieurs CDD à objet défini successifs avec un même salarié pour la réalisation d'un objet différent, sous réserve que les conditions prévues à l'article 2.1 sont respectées.

### **2.3 – Mentions obligatoires du CDD à objet défini**

Le CDD à objet défini est établi par écrit. Il doit notamment comporter les clauses suivantes :

#### *1° Mentions obligatoires à valeur contractuelle :*

- L'identité des parties dont, pour l'employeur, la référence du numéro de certification professionnelle délivrée en application du A de l'article 4.3.1 du tronc commun de la convention collective ;
- La nature du contrat, « contrat à durée déterminée à objet défini » ;
- La description du projet, et sa durée prévisible ;
- La date de début du contrat ;
- L'événement ou le résultat objectif déterminant la fin de la relation contractuelle ;
- Le délai de prévenance de l'arrivée au terme du contrat et, le cas échéant, de la proposition de poursuite de la relation de travail en contrat à durée indéterminée ;
- La fonction occupée par le salarié, la qualité de cadre et le niveau de classification associé ;
- Le cas échéant, l'existence d'une période d'essai, ses modalités de renouvellement, sa durée initiale et sa durée totale en cas de renouvellement ;

- Le montant du salaire de base initial et les autres éléments constitutifs du salaire ainsi que la périodicité du versement du salaire auquel le salarié a droit ;
- La durée collective hebdomadaire de travail en vigueur dans l'entreprise, dans l'établissement, dans le service, dans l'équipe ou au sein de la catégorie du salarié ou, si celle-ci n'est pas applicable au salarié, la durée du travail qui lui est individuellement applicable ;
- La durée du congé payé ;
- La possibilité pour l'une ou l'autre des parties de rompre le contrat à la date anniversaire de sa conclusion, pour un motif réel et sérieux, et le droit pour le salarié, lorsque la rupture est à l'initiative de l'employeur, à une indemnité de rupture égale à 10 % de la rémunération totale brute du salarié.

Toute modification ou tout changement affectant l'une de ces mentions fait obligatoirement l'objet d'un avenant écrit et signé des deux parties.

*2° Mentions obligatoires à valeur informative :*

- Le lieu de travail, les déplacements supposés et les conditions de leur mise en œuvre. A défaut de lieu de travail fixe, la mention du site principal de rattachement ;
- La référence de la présente convention collective ;
- La référence de l'annexe sectorielle de la présente convention collective dont relève le salarié ;
- Les références des accords d'entreprise applicables au salarié, lorsqu'il en existe ;
- Les références de la caisse de retraite complémentaire et de l'organisme de prévoyance ;
- Le cas échéant, l'existence d'un règlement intérieur ;
- Le rappel de l'organisation d'une visite d'information et de prévention auprès d'un service de prévention et de santé au travail dans un délai de 3 mois à partir de la prise de fonction effective du salarié.

Toute modification ou tout changement affectant l'une de ces mentions fait obligatoirement l'objet d'une information du salarié sans qu'il soit nécessaire de procéder à un avenant au contrat. Le présent alinéa ne s'applique pas aux modifications du lieu d'exécution du travail entraînant un changement de secteur géographique, lesquelles nécessitent un avenant en l'absence de clause de mobilité.

#### **2.4 - Règles applicables**

Le CDD à objet défini obéit aux règles de droit commun des contrats à durée déterminée, à l'exception des dérogations expressément prévues par le Code du travail et par la convention collective.

Le CDD à objet défini est régi par l'article 4.1.2 du tronc commun de la convention collective lorsqu'il est assorti d'une clause de période d'essai et par l'article 4.1.4 lorsqu'il est assorti d'une clause de non-concurrence.

#### **2.5 - Garanties offertes pendant l'exécution du CDD à objet défini**

Pendant toute la durée de son contrat, le salarié employé en CDD à objet défini bénéficie :

1° Du droit d'être informé de tout poste à pourvoir en CDI au sein de l'entreprise correspondant à ses compétences et à ses qualifications, et d'une priorité d'embauche sur ledit poste pour autant qu'il en fasse la demande ;

2° D'un accès à la formation professionnelle continue et à la validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les mêmes conditions que les salariés permanents de l'entreprise. Pour faciliter l'exercice de ce droit, les salariés en CDD à objet défini bénéficient chaque année d'un entretien au cours duquel un bilan est fait sur leurs compétences, l'exécution des travaux qui leur sont confiés et les éventuels besoins de formation nécessaires à la bonne réalisation du contrat et au maintien de leur employabilité. Lors de cet entretien, il sera également porté une attention particulière à l'expérience acquise au cours du contrat, permettant, éventuellement, une validation des acquis de l'expérience.

## 2.6 – Fin du CDD à objet défini

### 2.6.1 – Survenance du terme

Le CDD à objet défini prend fin, au plus tard, à la date de réalisation complète et effective de son objet et après un délai de prévenance d'au moins 2 mois, quelle que soit la durée prévisible mentionnée dans le contrat.

### 2.6.2 – Rupture anticipée

Sans préjudice des règles applicables aux ruptures de période d'essai, le CDD à objet défini peut être rompu avant son terme par lettre recommandée avec avis de réception ou par lettre remise en mains propres contre décharge, dans les conditions suivantes :

Motif de rupture	Partie pouvant invoquer ce motif	Délai de préavis ou de prévenance
Commun accord Force majeure Faute grave Inaptitude	Employeur & Salarié	Pas de préavis, la rupture prend effet à la date de notification.
Conclusion d'un CDI avec un autre employeur	Salarié	Préavis d'un jour par semaine d'exécution du contrat, dans la limite de 2 semaines, à compter de la notification de la rupture.
Motif réel et sérieux	Employeur & Salarié	La rupture effective du contrat ne peut intervenir qu'à l'une des dates suivantes : - À l'issue du 18 <sup>e</sup> mois d'exécution du contrat ; - À l'issue du 24 <sup>e</sup> mois d'exécution du contrat.  Doit être observé un délai de prévenance d'au moins 2 mois dont le point de départ est fixé par la notification de la décision de rompre le contrat.

## 2.7 – Droits rattachés à la fin du CDD à objet défini

### 2.7.1 – Priorité d'accès aux postes à pourvoir en CDI

Jusqu'au terme du 12<sup>e</sup> mois suivant la fin de son contrat, le salarié embauché en CDD à objet défini bénéficie d'une priorité de réembauche pour tout poste à pourvoir en CDI au sein de l'entreprise correspondant à ses compétences et à ses qualifications, pour autant qu'il en fasse la demande.

### 2.7.2. – Moyens accordés au salarié pour préparer la suite de son parcours professionnel

Les salariés suivants bénéficient d'une autorisation d'absence d'au moins 2 heures par jour de travail afin de préparer la suite de son parcours professionnel :

1<sup>o</sup> Le salarié prévenu par l'employeur du terme à venir de son CDD à objet défini conformément aux modalités prévues à l'article 2.6.1, et ce jusqu'au terme effectif de son contrat ;

2<sup>o</sup> Le salarié notifié de la rupture anticipée de son CDD à objet défini par l'employeur pour un motif réel et sérieux, et ce jusqu'à l'effectivité de la rupture.

Ces heures ne donnent pas lieu à réduction de rémunération. D'un commun accord entre l'employeur et le salarié, tout ou partie de ces heures peuvent être cumulées en cours ou fin de préavis.

Le salarié peut notamment utiliser ce temps pour rechercher un nouvel emploi ou pour bénéficier gratuitement des services d'accompagnement de carrière proposés par l'opérateur de compétences (OPCO).

### 2.7.3. – Indemnité de fin de contrat

Une indemnité de fin de contrat d'un montant au moins égal à 10% de la rémunération brute totale perçue en contrepartie de l'exécution du contrat est versée au salarié lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

1° Le terme du CDD à objet défini est arrivé à échéance sans que l'employeur n'offre un CDI au salarié pour occuper un emploi similaire, assorti d'une rémunération au moins équivalente ;

2° Le CDD à objet défini est rompu de façon anticipée à l'initiative de l'employeur, en dehors de la période d'essai, s'il y en a une, et pour un autre motif que la force majeure ou la faute grave.

3° Le CDD à objet défini est rompu de façon anticipée d'un commun accord.

### **Article 3 – Grilles de classification et salaires minimaux sectoriels**

---

#### **3.1 – Articulation des grilles de classification**

Toute entreprise de prestation technique du spectacle et de l'événement applique :

1° La grille établie à l'article 7.2 du tronc commun de la convention collective pour les fonctions permanentes communes aux différents secteurs constituant la branche ;

2° La grille des fonctions spécifiques au secteur des entreprises exerçant à titre principal l'activité d'agences événementielles établie à l'article 3.2.2 de la présente annexe.

#### **3.2 – Grille des fonctions sectorielles spécifiques**

##### ***3.2.1 – Principes généraux***

Les fonctions référencées à l'article 3.2.2 peuvent faire l'objet d'une embauche soit selon les modalités contractuelles de droit commun, soit sous CDD d'usage conformément aux règles prévues à l'article 4.3 de la convention collective lorsque cela est explicitement précisé dans la grille.

Les fonctions susceptibles d'être exposées à des situations exceptionnelles et entrant à ce titre dans le champ d'application des règles dérogatoires définies à l'article 5.5 du tronc commun de la convention collective en matière de durée du travail (durée maximale quotidienne de travail effectif, durée minimale de repos, temps de disponibilité indemnisé, astreintes) font l'objet d'une mention spécifique.

##### ***A- Salaires minimaux applicables hors CDD d'usage***

La rémunération minimale des salariés employés selon les modalités contractuelles de droit commun est exprimée sur une base mensuelle brute pour un temps plein.

La rémunération mensuelle brute minimum d'un salarié justifiant de 3 années de présence continue dans l'entreprise et le poste ne peut être inférieure au salaire minimum mensuel brut de base applicable au niveau auquel est rattaché le salarié majoré de 3%. Cette majoration est portée à 8% après 8 années de présence continue dans l'entreprise et le poste. Il est toutefois rappelé qu'en application des dispositions transitoires prévues au 4° du II de l'article 11.1 du tronc commun de la convention collective, l'ancienneté (au sens du présent alinéa) des salariés relevant de la présente annexe et qui ont été embauchés antérieurement à la date d'entrée en vigueur de la présente convention ne s'apprécie pas à compter de la date d'entrée dans les effectifs mais à la date d'entrée en vigueur de la convention.

##### ***B- Salaires minimaux applicables dans le cadre des CDD d'usage***

Les fonctions pour lesquelles le recours au CDD d'usage est admis font l'objet d'une mention spécifique.

Pour tenir compte de la situation des salariés employés en CDD d'usage, lesquels sont généralement d'une durée inférieure à 1 mois et ne donnent pas lieu à versement d'une indemnité en fin de contrat, il est convenu de fixer des minima distincts spécifiquement applicables à cette catégorie de salariés incluant une majoration tenant compte de l'absence de sécurité d'emploi.

Eu égard à la courte durée habituelle des CDD d'usage, les salaires minimaux qui leur sont applicables sont exprimés sur une base horaire. Le salaire horaire minimum brut applicable correspond au montant horaire des minima de référence majorés de 4%. Les montants horaires des minima de référence sont obtenus en divisant leur montant mensuel par 151,67.

### 3.2.2 – Grille de fonctions sectorielles

Fonction		Définition	Recours possible au CDDU	Recours possible art. 5.5	Niveau	Salaire minimum (exprimé en euros brut)	
Masculin	Féminin					Hors CDDU (par mois)	En CDDU (par heure)
<b>PROJET</b>							
Directeur d'équipe / business unit	Directrice d'équipe / business unit	Gère les ressources humaines, techniques ou matérielles nécessaires et répartit les tâches à accomplir aux collaborateurs les plus qualifiés en fonction du travail à effectuer. Gère et coordonne son équipe afin de garantir la bonne réalisation des projets qui lui sont confiés. Est garant(e) de la rentabilité financière de son équipe/business unit et peut être amené(e) à participer aux orientations stratégiques de l'entreprise		X	9	3 163 €	Non applicable
Directeur conseil	Directrice conseil	Fait bénéficier de son expertise et conseille les clients de l'agence avec lesquels il/elle engage une relation de confiance tout en défendant les recommandations et partis pris de l'agence. Accompagne les équipes internes de l'agence		X	8	2 937 €	Non applicable
Directeur de projets événementiels	Directrice de projets événementiels	En charge du pilotage du dossier et de la supervision/coordination des chefs de projets. A la vision globale et stratégique du projet et est garant(e) du respect du budget, des délais et des objectifs du client pour chacun des dossiers ou projets dont il/elle a la responsabilité. Peut coordonner le suivi d'un ou plusieurs projets en simultané		X	8	2 937 €	Non applicable
Responsable d'équipe / business unit	Responsable d'équipe / business unit	Identifie les ressources humaines, techniques ou matérielles nécessaires. Répartit les tâches à accomplir aux collaborateurs les plus qualifiés en fonction du travail à effectuer. Gère et coordonne son équipe afin de garantir la bonne réalisation des projets qui lui sont confiés		X	7	2 712 €	Non applicable
Responsable du trafic	Responsable du trafic	En charge d'identifier, de sourcer et d'affecter les ressources nécessaires à un ou des projets			7	2 712 €	Non applicable
Technologue créatif / « creative technologist »	Technologue créative / « creative technologist »	Assure une veille technologique et intègre dès la conception du projet des éléments d'innovation, dont il/elle assure le suivi avec les prestataires qu'il/elle a identifiés. Développe une orientation "marque innovante" au service du projet			7	2 712 €	Non applicable
Attaché de presse	Attachée de presse	Rédige et porte les messages de l'événement auprès des media. En charge de susciter l'intérêt des journalistes, il/elle leur fournit tous les éléments nécessaires leur permettant de rendre compte d'un événement, et de participer ainsi à sa promotion			6	2 535 €	Non applicable
Coordinateur de contenus	Coordinatrice de contenus	Supervise, coordonne les contenus du projet, notamment rédactionnel, vidéo, infographie, en cohérence avec la ligne éditoriale définie	X		6	2 535 €	17,39 €
Chef de projets événementiels	Cheffe de projets événementiels	Participe à la conception, à l'élaboration, à la vente et à la coordination de projet. Pilote un ou plusieurs projets et encadre les équipes intervenant sur le projet. S'assure : - en amont, de la faisabilité du projet - de la satisfaction client, de l'atteinte des objectifs, de la bonne animation des équipes - du respect des délais, du budget, et du périmètre contractuel du projet Peut conseiller le client dont il/elle est l'interlocuteur ou l'interlocutrice privilégié(e)		X	6	2 535 €	Non applicable
Chargé de projets événementiels	Chargée de projets événementiels	Il participe à la conception, à l'élaboration, à la vente et à la coordination de projet. Il accompagne un ou plusieurs projets et s'assure : - en amont, de la faisabilité du projet - de la satisfaction client, de l'atteinte des objectifs, de la bonne animation des équipes - du respect des délais, du budget, et du périmètre contractuel du projet		X	5	2 420 €	Non applicable

### CREATION

Directeur de planning stratégique	Directrice de planning stratégique	Impulse la vision stratégique du projet à partir du brief du client et donne des axes de réflexion à son équipe. Gère et coordonne l'équipe des planneurs stratégiques			9	3 163 €	Non applicable
Directeur de création événementielle	Directrice de création événementielle	Impulse l'intention créative à partir du brief du client et donne des axes de réflexion à son équipe. Supervise l'équipe de création qui intègre notamment les directeurs artistiques, concepteurs-rédacteurs, graphistes			9	3 163 €	Non applicable
Directeur artistique événementiel	Directrice artistique événementiel	Participe à la stratégie créative du projet, et nourrit la réflexion conceptuelle, guide la création et conçoit les éléments de contenu, notamment sous une forme scénographiée, graphique, écrite, animée, digitale ou audiovisuelle	X	X	7	2 712 €	18,60 €
Scénographe d'événements	Scénographe d'événements	Conçoit et/ou met en œuvre l'agencement des espaces ou la mise en scène du projet	X	X	7	2 712 €	18,60 €
Concepteur / rédacteur	Conceptrice / rédactrice	Imagine et rédige le projet et ses déclinaisons sur les supports associés. A connaissance des mots, des codes et des signes lui permettant de retranscrire les messages du client			6	2 535 €	Non applicable
Planneur stratégique	Planneuse stratégique	Définit le concept d'un projet et les axes de réponse à une problématique client. En charge d'élaborer la stratégie de déploiement d'un projet et peut en orienter l'exécution créative			6	2 535 €	Non applicable
User experience designer	User experience designeuse	Conçoit l'arborescence d'un support web et optimise l'ergonomie afin de garantir la bonne expérience de l'utilisateur final		X	6	2 535 €	Non applicable
Designer web	Designeuse web	Crée le support web ainsi que l'identité et les éléments graphiques (illustrations, bannières...) qui le mettent en valeur	X		6	2 535 €	17,39 €
Infographiste audiovisuel	Infographiste audiovisuel	Conçoit et/ou exécute des infographies DAO avec les logiciels dédiés	X	X	5	2 420 €	16,60 €
Assistant direction artistique / direction de création	Assistante direction artistique / direction de création	Assiste la direction artistique ou la direction de création et effectue des recherches créatives et iconographiques. Participe à la réalisation des projets créatifs de l'agence.			3	2 007 €	Non applicable
Assistant planning stratégique	Assistante planning stratégique	Assiste le planning stratégique			3	2 007 €	Non applicable

### PRODUCTION

Directeur des productions événementielles	Directrice des productions événementielles	Manage l'ensemble des équipes de production			9	3 163 €	Non applicable
Directeur de production événementielle	Directrice de production événementielle	Encadre l'équipe dédiée à la production. Dirige et assure la mise en œuvre sur le terrain des moyens humains, matériels, techniques et financiers d'une opération, en respectant rigoureusement le cahier des charges établi par l'agence (budget, planning, parti-pris du projet...)	X		8	2 937 €	20,14 €
Directeur de logistique événementielle	Directrice de logistique événementielle	Encadre l'équipe dédiée à la logistique, assume la responsabilité de la gestion des participants et de leurs spécificités, notamment leurs déplacements, leur restauration et leur hébergement. Il gère également les flux, les plateformes d'inscription, l'établissement des listings	X		8	2 937 €	20,14 €
Directeur technique événementiel	Directrice technique événementiel	Définit et conçoit les process techniques, coordonne la mise en place, et encadre le personnel nécessaire à la création et la réalisation d'un événement	X		8	2 937 €	20,14 €
Réalisateur événementiel	Réalisatrice événementiel	Conçoit, coordonne et réalise la captation d'un événement, et/ou est responsable de l'écriture et de la réalisation de supports audiovisuels	X	X	7	2 712 €	18,60 €
Responsable de logistique événementielle	Responsable de logistique événementielle	Assume la responsabilité de la gestion des participants et de leurs spécificités, notamment leurs déplacements, leur restauration et leur hébergement. Il gère également les flux, les plateformes d'inscription, l'établissement des listings	X	X	7	2 712 €	18,60 €
Responsable de production événementielle	Responsable de production événementielle	Assure la mise en œuvre sur le terrain des moyens humains, matériels, techniques et financiers d'une opération, en respectant rigoureusement le cahier des charges établi par l'agence (budget, planning, parti-pris du projet...)	X	X	7	2 712 €	18,60 €

Régisseur général événementiel	Régisseuse générale événementiel	Supervise l'organisation matérielle, humaine et technico-administrative d'un événement et encadre l'équipe de régie le cas échéant.	X		7	2 712 €	18,60 €
Coordinateur / Chargé de logistique événementielle	Coordinatrice / Chargée de logistique événementielle	En charge du bon déroulement de l'expérience client et des différentes prestations logistiques (accueil, flux, hébergement, restauration...)	X	X	5	2 420 €	16,60 €
Décorateur événementiel	Décoratrice événementiel	Assure la création d'un projet de décoration de sa conception à sa réalisation	X	X	5	2 420 €	16,60 €
Vidéographe / Motion designer événementiel	Vidéographe / Motion designeuse événementiel	Crée des productions graphiques intégrant notamment de la vidéo, de l'animation 2D et 3D, des effets spéciaux, du son, du texte. Opère sur n'importe quel type de production audiovisuelle	X		5	2 420 €	16,60 €
Animateur événementiel	Animatrice événementiel	En charge d'animer et de dynamiser les contenus présentés aux publics	X	X	5	2 420 €	16,60 €
Chargé de production événementielle	Chargée de production événementielle	Sous la responsabilité de la direction de production, est responsable du budget, supervise la production et assure la gestion matérielle et humaine du projet	X	X	5	2 420 €	16,60 €
Régisseur événementiel	Régisseuse événementiel	Assure l'organisation matérielle, humaine et technico-administrative d'un événement	X	X	5	2 420 €	16,60 €
Régisseur technique événementiel	Régisseuse technique événementiel	Responsable de l'installation technique des équipements prévus lors d'un événement (son, lumière, vidéo, machinerie...), de leur exploitation et de leur premier niveau de maintenance	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Logisticien événementiel	Logisticienne événementiel	Organise l'expédition, le transport et la réception des matériels et assure le suivi des documents adéquats	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Toppeur événementiel	Toppeuse événementiel	Prépare le conducteur technique en amont d'un événement et garantit la maîtrise du timing et des rythmes d'un événement en donnant les tops aux équipes techniques.	X	X	4	2 222 €	15,24 €
Costumier / chapelier modiste événementiel	Costumière / chapelière modiste événementiel	Réalise des pièces ou chapeaux sur mesure	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Coiffeur / maquilleur événementiel	Coiffeuse / maquilleuse événementiel	Réalise les coiffures ou maquillages et assure les raccords pendant le spectacle	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Accessoiriste événementiel	Accessoiriste événementiel	Fabrique ou installe sur le plateau des accessoires de décors ou costumes	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Assistant de production événementielle	Assistante de production événementielle	Assiste et seconde le directeur de production ou le chargé de production à toutes les étapes du projet	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Assistant logistique événementiel	Assistante logistique événementielle	Assiste le responsable logistique pour toutes les actions liées à la chaîne logistique du projet	X	X	3	2 007 €	13,77 €
Assistant régisseur événementiel	Assistante régisseur événementiel	Assiste le ou les régisseurs pendant les phases de montage et de démontage des installations et peut réaliser les ajustements nécessaires. Réalise les aménagements de salles et d'espaces selon les instructions données.	X	X	3	2 007 €	13,77 €